informations sur http://www.sansnous.org
Le collectif « SansNous », BP 384
75 626 Paris CEDEX 13

A l'attention de :
Objet : Dossier de presse du collectif SansNous
Mots Clés : Service National, Armée, Société, Politique, Jeunesse

TABLE DES MATIÈRES

LE COLLECTIF « SANSNOUS »....PAGE 2
Qui sommes nous ? ....Page 2
Organisation....Page 2
HISTORIQUE ....PAGE 2
ARGUMENTS ....PAGE 3
INTRODUCTION ....PAGE 3
DISCRIMINATION SUR LES DATES DE NAISSANCE ....PAGE 4
Date de naissance et égalité ....Page 4
Les classes d'âge ....Page 4
INUTILITÉ DES APPELÉS ....PAGE 5
Introduction ....Page 5
L'utilité militaire ....Page 6
Perte de temps ....Page 6
La loi de programmation ....Page 7
Crédibilité de la défense ....Page 8
Utilitarisme... ....Page 8
Fin anticipée, synonyme de désorganisation ? ....Page 9
Pourquoi six ans ? ....Page 9
Quelques faits et autres réflexions... ....Page 9
Sans Nous !!! ....Page 11
INÉGALITÉS SOCIALES ....PAGE 11
Le service, inégalitaire depuis longtemps ....Page 11
Transitions et accentuation des inégalités ....Page 11
« Mesures CDI » : le coup de grâce ....Page 12
Conclusion ....Page 13
CONCLUSION ....PAGE 13
REVUE DE PRESSE ....PAGE 13

Madame, Monsieur,

Crée en mars 2000, le Collectif SansNous demande la fin anticipée immédiate du Service National obligatoire de 10 mois.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint notre dossier de presse qui contient :

- Une présentation rapide du collectif
- Un historique de la réforme du Service National, et du collectif.
- Un argumentaire, essentiellement basé sur des rapports parlementaires et ouvrages récents sur le service National
- Une revue de presse de certains articles nous concernant.

Pour toutes informations complémentaires, nous vous invitons à venir consulter notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.sansnous.org>

Vous pouvez également contacter les membres du collectif, voir ci-dessous, qui restent à votre disposition pour tout rendez-vous, ou renseignements complémentaires :

- Armel (06 60 45 35 74)
- Arnaud (06 16 72 68 94)
- Fabrice (06 61 92 06 61)
- Et par courrier éléctronique (contact@sansnous.org)

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le Collectif SansNous

LE COLLECTIF « SANSNOUS »

Créé le 29 mars 2000, le collectif « Sans Nous » a pour ambition de fédérer tous ceux qui demandent la suppression immédiate du Service National de 10 mois obligatoire.

Qui sommes nous ?

Les « SansNous » sont tous les jeunes qui sont lésés par une obligation de Service National de 10 mois, et qui le refusent ; à ceux-ci s'ajoutent leur entourage, ainsi que tous ceux qui sont sensibles à l'injustice provoquée par la loi de réforme au Service National, par sa mise en pratique incohérente provoquant des inégalités sociales criantes.
Le collectif est le représentant de tous les « SansNous », et compte des coordinateurs dans la plupart des régions de France.
Nous voulons que l'ensemble des jeunes hommes de France soient traités de la même manière face au Service National, sans discrimination sur l'année de naissance ou sur la catégorie socioprofessionnelle, c'est à dire que chacun n'ait désormais à participer qu'à une seule journée de Service, la JAPD.
Le collectif est indépendant de toute orientation politique ou syndicale. Il n'exprime aucune position pro ou antimilitariste, de même qu'il n'exprime aucune position pro ou anti-conscription. Le débat sur la conscription à eu lieu en 1996. Les choix ont été fait. Le collectif ne se bat que contre les effets pervers de la mise en œuvre de ces choix.

Organisation

Le collectif est basé sur un travail coopératif. Les bonnes idées et volontés sont non seulement bienvenues, mais vivement encouragées. Les décisions sont prises en accord commun lors de réunions hebdomadaires ouvertes à tous, les mercredi, 20h devant l'université de Jussieu pour ce qui concerne Paris.
Nous ne recevons aucune subvention, et fonctionnons entièrement avec les moyens apportés par les participants au collectif.

HISTORIQUE

22 février 1996
Jacques Chirac, chef de l'Etat, annonce « sa décision » de professionnaliser les armées. Il laisse sous-entendre que la seule solution est de supprimer définitivement la conscription obligatoire, et qu'elle devra être remplacée par un volontariat. Il lance toutefois un « grand débat national. » Son premier ministre Alain Juppé et son ministre de la Défense Charles Millon sont en charge du dossier.

23 mai 1996
La mission d'information de l'Assemblée Nationale rend son rapport d'information, « la France et son service », dit « rapport Séguin ». Ce rapport consacre près de 40 pages (sur 170) à souligner les carences de la démarche du gouvernement, ainsi que l'absence de vrai débat sur le Service National, et l'absence de réelle consultation du parlement. En outre il formule « les réserves les plus formelles tant sur la durée que sur les modalités de la période de transition de six années »... [SEG96]

28 mai 1996
Fin du « grand débat ». Le chef de l'État annonce la teneur de la réforme du Service National. Dors et déjà, on sait que les jeunes nés avant 1979 continueront d'effectuer un service « ancienne formule », dont la « durée sera progressivement réduite ». Ils sont victimes d'une « disparité de destin et d'obligation », mais « les besoins de la défense nous l'imposent ».

Juin 1996
La loi de programmation militaire (96-589) est déposée aux assemblées. Elle est adoptée, après déclaration d'urgence, le 20 juin, et publiée au journal officiel le 2 juillet.
Elle fixe la durée de la transition à 6 ans, ainsi que le budget alloué à cette transition. On ne sait pas encore quelle sera la nouvelle forme du service national.
Elle prévoit le nombre d'appelés à incorporer chaque année jusqu'en 2002. Ces prévisions ne sont pas fondées sur une étude des besoins mais sur les capacités budgétaires : en 2002, une fois que tout aura été dépensé pour les besoins réels, il restera de quoi rémunérer 20 000 appelés. Donc, nous aurons besoin de 20 000 appelés en 2002 [SEG96]...

16 novembre 1996
Un premier projet de loi portant réforme au service national, notamment en instituant le rendez-vous citoyen d'une semaine et suspendant la conscription est déposé aux assemblées par Charles Millon. Le projet sera discuté dans les mois qui viennent.

21 avril 1997
Jacques Chirac annonce la dissolution de l'Assemblée Nationale.

2 et 4 juin 1997
Le 2 juin, Lionel Jospin est nommé 1er Ministre. Le 4, Alain Richard prend en charge La défense, « **à laquelle il ne connaissait rien, pour ses compétences budgétaires. »** (source : Libération).

22 septembre 1997
Assemblée Nationale : discussion et adoption en première lecture, après déclaration d'urgence, d'un nouveau projet de loi portant réforme du service National, le projet Millon ayant été abandonné.

21 octobre 1997
Adoption de la loi portant réforme du Service National, par le parlement.

28 octobre 1997
Promulgation de la loi par le chef de l'État.

29 octobre 1997
Le Conseil Constitutionnel, chargé de se prononcer sur le respect de la constitution, enregistre la saisine de 62 sénateurs. Trop tard. La saisine doit avoir lieu avant la promulgation pour que le conseil puisse se prononcer...

8 Novembre 1997
Parution de la loi 97-1019 portant réforme du Service National au Journal Officiel. Cette loi instaure :
Suspension de la conscription, pour tous les jeunes nés après 79 : elle est remplacée par la JAPD, Journée d'Appel de Préparation à la Défense ;
Création d'un « réservoir de sursitaires » : les jeunes nés avant 79 continuent d'effectuer 10 mois, jusqu'au 1er Janvier 2003. Ceux qui arrivent à repousser leur incorporation au delà de cette date sont libérés de leurs obligations militaires. Il y a moins que jamais égalité au sein des classes d'âge.
Création du report L5 Bis A, dit report CDI, pour titulaire d'un contrat de travail. Tout titulaire de CDI peut obtenir un report de deux ans, renouvelable.
Allongement des reports pour études, qui peuvent désormais mener jusqu'à 26 ans au lieu de 24.
Légalisation de certains « protocoles » : désormais, les formes civiles qui permettaient à certains privilégiés d'échapper à la caserne sont officialisées. Alors même que le seul et unique but de la transition est de permettre à l'armée de se réformer...
Il n'est pas prévu que la durée soit progressivement réduite, contrairement à ce qui avait été annoncé par le Président.
Le principe constitutionnel d'égalité est rompu. Le service est moins égalitaire que jamais. Son objectif n'est d'ailleurs plus de respecter des principes, mais de satisfaire des besoins calculés de manière plus que douteuse par la loi de programmation. En dépit des avertissement formulés par les missions parlementaires et les experts indépendants, la durée de la transition n'est pas réduite.

Décembre 1999
Comme prévu, la révolte commence. Les appelés traînent les pieds. Les insoumissions augmentent, mais elles sont maquillées par des exemptions « P3 » : problèmes psychologiques, et des congés maladie (PATC). Des pétitions circulent sur Internet, recueillant des dizaines de milliers de signatures. Mais nos dirigeants ne comprennent qu'un seul langage : celui de la rue... Il n'y a donc aucune réaction.

29 mars 2000
Le collectif « SansNous » est créé. Son objectif : arrêter la gabegie. Le Service National n'a plus rien d'un service, et n'est plus National. C'est une coquille vide, une parodie de conscription. Parmi les « appelables », moins de 50% partent effectivement. Parmi les autres, beaucoup se font réformer au bout de quelques mois. Les injustices sont criantes. L'administration est aveugle et sourde. Ceux qui ne parviennent pas à y échapper passent dix mois à ne rien faire et se demandent bien en quoi ils sont « nécessaires ».
Le collectif doit permettre à tous les sursitaires d'exprimer leur désaccord, et d'alerter l'opinion sur les méfaits de la « machine à incorporer ». Il organise sa première manifestation, prévue pour le 13 Mai, et commence à faire parler de lui.

12 mai 2000
Lionel Jospin, sans que personne ne lui ai rien demandé, annonce devant toutes les caméras que, bien entendu, les titulaires d'un CDI obtiendront un report d'incorporation. A condition qu'ils remplissent les critères demandés. Bref, il n'annonce ni plus, ni moins que les dispositifs déjà existant. Mais il atteint son objectif : la France entière est convaincue que le collectif SansNous n'a plus de raison d'être, avant même d'avoir manifesté.

13 mai 2000
Première manifestation organisée par le collectif.

27 mai 2000
Deuxième manifestation du collectif. Le gouvernement annonce une mesure d'assouplissement en faveur des titulaires de CDI. Cette mesure sera matérialisée par une circulaire le 30 mai.

18 juin 2000
Troisième manifestation du collectif.

21 juin 2000
Le Ministre de la Défense annonce devant l'Assemblée Nationale que les titulaires de CDI seront désormais exemptés de fait. Pour la première fois, le gouvernement semble reculer. Pour la première fois, aussi, c'en est officiellement fini de l'égalité face au service. Aujourd'hui, les plus favorisés n'iront donc plus faire leur service. Restent les autres.

14 juillet 2000
Tous les journaux abordent la question des sursitaires : Jacques Chirac va-t-il se prononcer ? Espoirs déçus. Silence Radio. Ni « oui », ni « non », ni même « Je pense à vous » : le chef de l'Etat se tait. De même, il ne répond pas aux courriers. Les SansNous sont privés de défilé et emmenés au poste de police.

Août 2000
Les parlementaires sont en vacances, le gouvernement est en vacances. L'armée incorpore. Le collectif Sans Nous reprend son souffle. Des rencontres avec des politiques de tous bords ont été menées. D'importants soutiens ont été recueillis. Les principaux syndicats rejoignent désormais les positions du collectif : il faut que cesse l'injustice, il faut que cesse le gaspillage.

30 septembre 2000
Quatrième manifestation du collectif.

6 novembre 2000
Nouvel effet d'annonce d'après manifestation : Le ministre de la Défense M. Alain Richard annonce des mesures de valorisation pour les derniers appelés au Service National : la libération anticipée au bout de huit mois de service pour les appelés trouvant un CDI pendant cette période (ndlr: ca existe déjà depuis longtemps, mais c'est pas simple à obtenir.) et une prime de 4.000 F pour ceux qui iront au bout des 10 mois.

15 novembre 2000
La proposition de loi envoyé à tous les députés est enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale sous le n° 2725 par les députés Verts.

18 novembre 2000
Journée d'action nationale du collectif

1 janvier 2001
Le collectif SansNous souhaite ces meilleurs vœux au ministre de la Défense sur le site internet sansnous.org.

8 février 2001
Procès de Sylvain DIDRY à Grenoble pour refus d'obéissance lors des premiers jours de son Service National. Il sera condamné le 8 mars 200, après délibéré à quinze jours de prison avec sursis pour refus d'obéissance militaire.

6 mars 2001
En procès à Paris, Lionel ERNATUS est condamné à 6 mois de prison avec sursis et 120 h de travaux d'intérêt général pour désertion.

19 mars 2001
Juanito MAHOUY, déserteurs du service national en procès à Pau pour sa première désertion de juin 2000. Deux mois de prison avec sursis et une mise à l'épreuve pendant 18 mois (peine prononcée pour l'ensemble des deux désertions).

18 avril 2001
Envoi de courrier de rappel à tous les députés afin qu'ils étudient à l'assemblée nationale la proposition de loi répondant aux revendications du collectif SansNous.

ARGUMENTS

Introduction

Le 22 février 1996, Jacques Chirac déclare : « Nous n'avons plus besoin d'appelés (...). [Le Service National] est devenu inégal et il n'est plus universel. »
Des débats sur l'avenir du service national s'ensuivent, débats que nombre d'observateurs ou d'acteurs de la vie politique qualifient d'inutiles tant les limites imposées par les termes et les décisions du Président sont restrictives.
En mars 2000, ce débat est clos depuis longtemps. Pour beaucoup, le service national obligatoire de 10 mois a rejoint le moulin de Valmy dans l'Histoire.
Il n'en est rien : quelques centaines de milliers de jeunes hommes continuent d'y être soumis jusqu'en 2003, afin nous dit-on, d'assurer la transition vers l'armée professionnelle ; une transition trop longue et surtout trop inégalitaire aux yeux du tout nouveau Collectif SansNous, créé en mars 2000.
Depuis cette date, les sursitaires, appelés du contingent et soutiens qui s'y sont investi, se sont efforcés par tous les moyens dont ils disposent, de faire connaître leur incompréhension et leur mécontentement. Non sans quelques succès, d'ailleurs.
Trois mois ont été nécessaires à la maturation de ce nouvel argumentaire qui doit expliquer, montrer le bien fondé de nos

Note 1 : Intervention télévisée de monsieur Jacques Chirac président de la république sur l'avenir du service national, Mardi 28 mai 1996 - Palais de l'Elysée. Précisons aux esprits chagrins que ceci n'est pas une interview, mais un discours. Un discours destiné à annoncer un bouleversement majeur à tous les Français. A ce titre, il a été préparé. Chacun des mots prononcés a été pesé. Il n'y a donc pas lieu de considérer que les paroles ont dépassé la pensée…

revendications et motiver ceux qui en auraient douté à nous rejoindre, pour mettre enfin un terme à cette situation.
Essentiellement basé sur des rapports parlementaires et divers ouvrages récents sur le Service National, il s'articule en 3 grandes parties :
1.Explication de la discrimination sur la date de naissance, et de l'absurdité de certains discours sur l'égalité ; Mise en lumière de l'absence de réelle nécessité des appelés, aujourd'hui, 4 ans après le début de la réforme, et incohérences effrayantes de cette réforme ; Le service National aujourd'hui, « exemple le plus achevé de l'inégalité sociale », et les « mesures CDI » de juin 2000 officialisant la discrimination selon des critères socioprofessionnels.

Bonne lecture.

Le collectif « SansNous ».

Notes : ces documents contiennent de nombreuses notes. Si ces notes ne sont pas nécessaires à la compréhension, elles apportent bien souvent un éclairage très frappant sur les propos qui y font référence. On ne peut que conseiller de les consulter.

Discrimination sur les dates de naissance

Le chef de l'Etat résume bien la situation, lorsqu'il annonce solennellement devant toute la France que les jeunes hommes nés avant 1979, eux seuls, feront dix mois de service :
« Certains, je le comprends, ressentiront peut-être difficilement cette disparité de destin et d'obligation. Mais les besoins de la défense nous l'imposent pendant la période de transformation de nos armées, et il n'y a pas de système plus juste que celui qui consiste à appliquer un même principe aux jeunes d'une même classe d'âge. »[1]
On trouve ici les trois nœuds du problème :
1. Nous sommes bel et bien victimes d'une « disparité de destin ». Nous constituons bel et bien une frange de la population qui subit une injustice.
2. Toutefois, cette injustice est nécessaire. Nous y reviendrons.
3. Il y a injustice et disparité d'obligation (donc, inégalité), mais on sauve les meubles. On se rattrape sur un substitut d'égalité, l'égalité au sein des classes d'âges.
Faut-il vraiment entrer dans les détails ? Apparemment, puisque beaucoup de gens semblent considérer que l'égalité de notre devise, c'est l'égalité au sein des classes d'âge, c'est « ils l'ont fait, je ne vois pas pourquoi vous ne le feriez pas ».
On ne peut d'ailleurs les en blâmer, puisque tout est fait pour accréditer cette idée[2].

Date de naissance et égalité

L'inégalité crée par la loi de 1997 portant réforme au Service National, est le fondement du problème des Sans Nous : cette loi crée explicitement 3 groupes de français, séparés sur la base de leur date de naissance. Aujourd'hui, ceux nés avant 1979 doivent faire 10 mois de service national, au détriment de leur situation professionnelle ou scolaire, personnelle, familiale.
Les autres, nés après 1979, doivent assurer une présence symbolique d'une journée, « un samedi ou un mercredi, afin de ne pas perturber [leur] activité scolaire ou professionnelle »[3]
Ceux nés en 1979, eux, n'ont aucune obligation, ils sont exemptés (Art L112-4. de la loi de 97).
Ceci est une violation du principe d'égalité (le vrai), qui stipule que la Loi « doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens [sont] égaux à ses yeux. » [4]
On remarquera d'ailleurs que M. Chirac ne fait pas la confusion, puisqu'il présente l'idée d'égalité au sein d'une classe d'âge avec les mots « système » et « principe », pas avec le mot « loi ».
Aujourd'hui, il existe donc, en France, quelques 200000 jeunes hommes qui n'ont pas les mêmes obligations que tous les autres jeunes hommes de France. Et pour que ces obligations soient respectées, le code du Service National prévoit des sanctions, des « punitions », qui ne sont plus applicables à aucun autre Français.
Ce non respect du principe d'égalité est même double pour ce qui concerne les jeunes hommes qui se destinent à la fonction publique. En effet, dans la plupart des cas, il leur faut être libérés des obligations militaires pour pouvoir être titularisés. Non seulement, ils subissent la même injustice que les autres jeunes hommes nés avant 1979, mais en plus, ils se trouvent défavorisés pour leur entrée dans la vie active, puisque l'une des conditions de cette entrée n'est pas la même pour eux que pour leurs cadets [5] !
La violation du principe d'égalité, l'égalité de notre devise, est bien réelle, mais jusqu'à mars 2000, personne ne s'en était offusqué. Pourquoi ?

Note 2 : « *Je fais remarquer que les garçons de la génération de ces sursitaires, eux, ont fait leur service militaire* », Interview du Premier ministre Lionel Jospin sur <tf1.fr> Lundi 10 juillet 2000. « *On est dans une République où il y a écrit ' égalité ' et où tous les jeunes qui sont nés avant une certaine date, pour lesquels le service militaire était une obligation, auront à faire face à cette obligation* », Interview de monsieur Alain Richard, ministre de la Défense, dans l'émission LCI Grand jury RTL / Le Monde 19 Mars 2000 à 18h30. Ces déclarations sont des absurdités pour de nombreuses raisons, nous y viendrons.

Note 3 : Allocution du Ministre de la Défense, Monsieur Alain RICHARD, à l'Assemblée Nationale (Réforme du service national). Le jeudi 18 septembre 1997.

Note 4 : Article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du Citoyen de 1789, qui fait, rappelons le, partie intégrante du bloc constitutionnel français.

Note 5 : L'accès aux emplois publics doit être ouvert à tous les citoyens « *sans autre distinction que leurs vertus et leurs talents* ». (Le même Art. 6 de la déclaration des droits de l'homme). Ainsi, il a été envisagé de privilégier les jeunes hommes effectuant leur service dans la gendarmerie ou la police nationale, si ils souhaitent passer le concours d'entrée. Cette idée à été abandonnée car contraire à la constitution. Pourtant, aujourd'hui, les 200 000 français qui doivent encore faire 10 mois de service ne sont pas à égalité face aux autres pour l'accès aux emplois publics...

Note 6 : Ce document n'a pas pour objectif de faire un cours sur le principe d'égalité en France. D'autant qu'il s'agit d'un sujet délicat. Se référer aux cahiers constitutionnels par exemple, pour avoir une introduction sur le sujet. Dans le cas de la loi de 97, de nombreux points sont clairement non constitutionnels. C'est pourquoi 62 Sénateurs avaient saisi le Conseil (Journal Officiel du 8 Novembre 1997). Néanmoins, cette saisine a été « prise de vitesse » par la promulgation et n'a pas pu être traitée par le Conseil. Ceci fait l'objet d'un article dans Le Monde du 10 novembre 1997, « *Le président de la République signe plus vite que le Sénat* », par Thierry Brehier. Ceci illustre la faculté qu'ont le président, son gouvernement, et leur majorité, de faire passer une loi non constitutionnelle. Une telle faculté, sachant qu'en France le Citoyen n'a aucun recours légal s'il s'estime victime d'une telle loi, a déjà fait l'objet de critiques, et certains plaident en faveur d'une cours constitutionnelle. Voir à ce sujet, par exemple, l'article paru dans Libération : « *Les lois illégales ne sont toujours pas censurables* », où d'autres victimes de « *lois illégales* » se plaignent de l'impossibilité d'y opposer un recours. Sans vouloir complètement sortir du sujet, il semble que cette question soit au moins aussi importante que celle du quinquénat, tout au moins plus proche des préoccupations du citoyen...

Note 7 : Ref jugement de l'O.N.U. [lien] Par ailleurs, en Allemagne, la différence entre objecteur et non-objecteur est de 2 mois.

Les violations du principe d'égalité sont courantes dans le droit Français. Pour la bonne raison que l'égalité stricte, absolue, idéale, est soumise aux contingences pratiques.
Ces contingences pratiques, ces nécessités, elles sont indéniables, et les inégalités et injustices qu'elles provoquent sont généralement acceptées. Parce que la nécessité est évidente, parce que l'inégalité provoquée est proportionnée à l'importance de cette nécessité, et donc supportable etc.[6]
Enfin, le code du service National introduit depuis longtemps déjà une discrimination du même type : les objecteurs de conscience, qui doivent effectuer 20 mois de service au lieu de 10. Il s'agit d'un « délit d'opinion », qui a déjà été condamné par des instances supranationales, sans que la France n'en aie cure, d'ailleurs[7] : cela fait donc longtemps qu'on ignore les principes au nom du Service National...

Les classes d'âge

Le troisième point évoqué par Jacques Chirac se résume ainsi : puisqu'on ne peut avoir de vraie égalité, rabattons nous sur l'égalité au sein des classes d'âge, et essayons de nous en satisfaire. (nous reviendrons sur le deuxième point, la nécessité, dans la partie suivante).
Il est important de souligner, encore une fois, que l'égalité au sein d'une classe d'âge est un substitut d'égalité.
Dès lors que l'on restreint la notion d'égalité à un sous-ensemble de la population (ici, la classe d'âge), on peut finir par trouver de l'égalité partout !
Pour prendre un exemple caricatural, si l'on disait que demain, l'ensemble des SDF, sans distinction de sexe, d'âge ou d'origine, se verront interdire l'accès à toutes les villes, et « qu'il n'y a pas de système plus juste que celui qui consiste à appliquer un même principe » à tous les SDF, tout le monde grimperait au plafond !
De la même manière, imaginons qu'aujourd'hui, un groupe de 200 000 personnes nées en 1950, décident de repasser leur baccalauréat. Puisqu'il n'est pas de système plus juste etc., nous devrions, en toute justice, permettre à ces gens de repasser un bac avec les mêmes matières, les mêmes critères, les mêmes directives que le bac qu'ont passé leurs « camarades de classes d'âge » lorsqu'ils avaient dix-huit ans, eux.
C'est idiot, n'est-ce pas ?
Pourtant, nous faire réaliser notre service parce que d'autres gens de notre génération l'ont fait relève de la même logique.
Encore une fois, et pour finir : l'égalité au sein des classes d'âges est un substitut d'égalité, ce n'est certainement pas le principe d'égalité évoqué dans notre devise.
Il est fondamentalement malhonnête de la part de certains de nos dirigeants de propager l'idée que ce principe incarne l'Égalité et la Justice si chères à notre pays.
Si l'on ajoute qu'à partir du moment où une date de dernière incorporation a été fixée (1 janvier 2003), on sait d'ores et déjà avec certitude qu'une partie de chaque classe d'âge évitera le service en obtenant des reports.
Il est donc tout aussi malhonnête de s'abriter derrière un principe qui n'est de toute façon pas respecté, du fait même de la formulation de la loi qui est supposée l'appliquer !

INUTILITÉ DES APPELÉS

Introduction

La nécessité est le deuxième point clé énoncé par Jacques Chirac : l'injustice est nécessaire, la route vers la professionnalisation ne pourra se faire sans elle.
C'est contestable dans le sens où il y avait sans doute quelque moyen de rendre cette inégalité moins flagrante, moins nette, plus supportable. C'est d'ailleurs vraisemblablement la raison pour laquelle il avait été annoncé que la durée du Service serait progressivement réduite[8]. Afin que l'inégalité baisse au fur et à mesure que la nécessité baisse, afin qu'elle reste proportionnelle, et supportable. Il n'est pas dit que ça aurait suffit, mais l'intention était louable.
Cela n'a pas été fait. Aujourd'hui, l'inégalité est aussi grande qu'au début, voire plus grande[9], et que reste-t-il de la nécessité ? Cette nécessité que nous ne ressentons plus ?
D'ailleurs il ne s'agit pas seulement de la ressentir. Il s'agit de se la voir expliquée, de la comprendre, de disposer des éléments qui nous permettraient de consentir les sacrifices que l'on nous demande en ayant la certitude de leur utilité au bien commun.
Il se trouve que cette nécessité, personne ne l'explique, personne ne donne d'éléments convaincants pour la comprendre[10].
D'où cette lancinante question, qui se pose implicitement depuis le début du mouvement de contestation des Sans Nous, et qui n'a jamais eu de réponse : finalement, à 2 ans de la

---

Note 8 : « *Quant aux jeunes gens sursitaires, nés avant le 1er janvier 1979, ils continueront, comme leurs camarades actuellement incorporés, à effectuer leur service national selon l'ancienne formule mais avec une durée qui sera progressivement réduite.* », Intervention télévisée de monsieur Jacques Chirac président de la république sur l'avenir du service national, mardi 28 mai 1996 - palais de l'élysée.

Note 9 : C'est bien sûr un peu subjectif, mais il paraît raisonnable de dire que l'inégalité augmente au fur et à mesure que le nombre de victimes diminue, et que la nécessité est moindre. Par ailleurs, plus on avance dans le temps, plus certains des sursitaires sont âgés, plus le départ est difficile et coûteux. C'est d'ailleurs une des curiosités des « *mesures d'accompagnements* » (report L5 Bis A pour CDI, reports pour étude jusqu'à 26 ans au lieu de 24) qui ont été votées avec la loi de 97 : sous prétexte de faciliter les choses aux « *victimes* » de la réforme, elles ne font que les leur compliquer. Nous y reviendrons.

Note 10 : « *On leur a déjà répondu qu'il a été décidé une professionnalisation des armées. Donc à partir de 2002, il n'y aura plus de conscrits comme on disait. Dans l'armée, il y aura des volontaires. Mais il y aura des militaires professionnels, donc le service national est en train de se terminer.* », Interview du Premier ministre Lionel Jospin sur <tf1.fr> Lundi 10 juillet 2000. « *Mais pour l'instant, les jeunes sont encore nécessaires* »; Interview A.Richard, France 2 lors du défilé du 14 juillet 2000 Paris, le 17 juillet 2000 : « *Pour l'instant, l'armée ne peut se passer de cette main-d'œuvre bon marché* »; A.Richard, Le point ,n° 1452, 14 Juillet 2000 etc. , tous aussi explicites et éclairants...

Note 11 : Lorsque J.J. Bernard, sur France Inter, a commencé à essayer d'aborder le sujet de « l*a grande muette* », il s'est vu répondre par Alain Richard que cela était un « *principe républicain* », et que les « *militaires y tiennent* ». Point. On se demande quel principe républicain autorise une administration de l'état à dépenser l'argent du contribuable et à disposer de sa vie, sans avoir de comptes à rendre à personne.

Note 12 : « *Il faut reconnaître que le service militaire que l'on a connu jusqu'à maintenant était de moins en moins adapté, qu'il avait un rôle réduit au sein des armées, et on sentait bien qu'il n'était plus au cœur de la défense.*» A. Richard, « Question directe » sur France Inter Paris, le 17 juillet 2000. « *Le chef d'état-major vous l'a peut-être dit, le chef d'état-major de l'armée de terre vous le dirait plus savamment que moi : nous n'envoyons aucun appelé volontaire sur aucun terrain extérieur, notamment en Yougoslavie, qui n'ait suivi une formation d'au moins quatre mois*.» M. François Roussely secrétaire général pour l'administration du ministère de la défense, lors de son audition devant la mission Vinçon, le 17 Avril 1996.

Note 13 : Intervention télévisée de M. Chirac président de la République interrogé par Anne Sinclair et Alain Duhamel, jeudi 22 février 1996, Palais de l'Elysée.

Note 14 : Voir témoignages sur Internet, entre autres :

<home.nordnet.fr/~fdaunizeau/service/service.html> Extrait : « *Pour ceux qui l'ont déjà fait, ça leur rappellera certainement quelques souvenirs...*

Pour ceux qui sont en train de le faire, ils le connaissent par coeur...

professionnalisation, à quoi les derniers appelés vont-ils servir ? Quelle est donc cette nécessité qui impose encore une parenthèse de dix mois dans la vie de milliers de jeunes hommes, provoquant des situations humainement et matériellement difficiles, parfois extrêmes ?
Bien sûr, compte tenu de l'opacité totale[11] dont sait faire preuve l'armée, la « grande muette », personne ne le sait. Mais personne, non plus, ne peut prouver que ce n'est pas le cas.
Pourtant, de nombreux éléments permettent de mettre cette nécessité très sérieusement en doute.

L'utilité militaire

Que cela soit bien clair, une fois pour toute : l'appelé du contingent, depuis bien longtemps, n'a plus aucune utilité militaire directe . Son petit mois de classes, de l'avis général, n'est pas suffisant pour lui fournir une formation militaire utilisable. D'ailleurs, seuls les V.S.L. (Volontaires Services Long) sont « projetables », après 4 mois de classes minimum (par exemple, au Kosovo, les appelés auxquels on fait référence sont uniquement des V.S.L.). [12].
C'est la raison même de la professionnalisation des armées : le fameux « nous n'avons plus besoin d'appelés » [13].
Les appelés du contingent, depuis longtemps déjà, sont donc cantonnés aux « tâches de soutien indispensables », dont on ne sait pas vraiment grand chose, même si l'on peut éventuellement les imaginer.

Perte de temps

En quoi consistent ces tâches de soutien ? Que font nos appelés dans leurs casernes ? C'est tellement vaste, que finalement, personne n'a pris la peine de faire une liste ? Ou alors la liste ne contient rien, et c'est pour ça qu'elle n'existe pas.
Il y a en effet un problème. Depuis longtemps déjà, les conscrits se plaignent de perdre leur temps [14]. Pas seulement de faire des choses ennuyeuses, que l'on pourrait éventuellement tout de même considérer comme « nécessaires » , mais tout simplement de ne rien faire.
Le problème du mauvais emploi des conscrits est souvent repris. A. Richard lui-même avouait en 1997 qu'ils sont souvent « sous-employés » [15]. Pire, dans son étude sur le service national ancienne forme, le rapport Séguin explique en 1997 que « bon nombre d'appelés ont l'impression après leurs classes de perdre leur temps pendant leur service et ce sentiment d'inutilité peut déboucher -malheureusement- sur des expériences douloureuses, évoquées par certains membres de la mission : apprentissage de l'alcoolisme, de la violence ... »[SEG96].
Quelles sont donc ces nécessités vitales qui exigent qu'une conscription ayant ces caractéristiques et ces conséquences perdure encore ?
D'ailleurs, on pourrait presque accuser Sans Nous de plagiat, puisque le même rapport reprend, plus tard, que « Parmi les critiques qui ont été formulées à l'encontre du service national actuel, la perte de temps a souvent été mise en avant. En effet, les jeunes qui l'effectuent ont souvent l'impression de perdre du temps, voire de perdre leur temps. Cette remarque a pu être vérifiée à plusieurs reprises en interrogeant les appelés ».
Peut-être cela aura-t-il plus de poids, si c'est dit par une mission d'information de la représentation nationale, que par Sans Nous, forcément partial ?
Ce sous-emploi des appelés, le fait qu'ils perdent leur temps, ou ne font rien, ne sont pas des lieux communs ; ce sont des constatations qui reviennent en permanence dans les différents rapports, articles, livres ou propos d'élus et de ministres. Charles Pasqua, qui ne manque pas une occasion d'ironiser sur ces appelés qui préfèrent tout « plutôt que de rester dans des casernes où ils ne font pas grand chose ! »; M. Cancellieri, qui estime que le passage à dix mois conduit les appelés à « y vivre au ralenti » etc.[16]
Par ailleurs, l'insistance avec laquelle chacun revient sur la nécessité d'intégrer la notion de rendement dans les calculs de coûts de l'armée professionnelle, dans ses calculs d'effectifs etc. relève du même souci : il ne faudrait pas que l'armée considère qu'un appelé doit être remplacé par un engagé ! À 200 000 FF l'engagé qui ne fait rien, c'est un peu cher ! [17].

Pour ceux qui vont bientôt le faire, ça leur permettra de prendre de l'avance... Pour ceux qui ne le feront jamais, BANDE DE VEINARDS!!! » « *On essaye aussi de nous faire signer pour la réserve. Hé!! pas folle la bête. Résultat: zéro inscrit. Faut pas nous prendre QUE pour des cons...*» [autant pour le « lien armée/nation » ...]

<www.geocities.com/Pentagon/Quarters/8855> Extrait : « *Ce dictionnaire vous permettra aussi, si vous avez vraiment réellement très très envie, d'apprendre l'alphabet phonétique international. Celui qui permet d'épeler les mots comme ça: Mike Echo Roméo Delta Echo (message destiné à tous les maréchaux des logis, adjudants, (sous) lieutenants, capitaines...).* »

<www.chez.com/ericcourtin/armee/armee.htm> Autre témoignage amusant (pour avoir une idée de l'état d'esprit, consulter les éditions du « 2 Be Trans »).

<www.multimania.com/jcbreese/jcb/Personnel/jc_ar_00.htm>

Note 15 : « *Ce choix [de la professionnalisation, NDLR] a été compris en profondeur par nos concitoyens, qui avaient déjà perçu par l'expérience, souvent familiale que la conscription traditionnelle rencontrait de multiples contradictions, avec en particulier une sous-utilisation des appelés dans certains cas et des inégalités réelles devant l'obligation.* » Allocution du Ministre de la Défense, Monsieur Alain RICHARD, à l'Assemblée Nationale (Réforme du service national). Le jeudi 18 septembre 1997.

Note 16 : Voir auditions devant la mission Vinçon, Avril 1996. Entre autres...

Note 17 : Question de M. CALDAGUES : « *D'abord sur les coûts respectifs des appelés, des volontaires et des engagés, ne pensez-vous pas qu'il faut intégrer la notion de rendement pour faire des comparaisons ? Tout à l'heure on nous a dit que des enquêtes effectuées auprès des anciens appelés, il résultait qu'une forte proportion d'entre eux (40 %) considérait que pendant une grande partie de leur service ils n'avaient pas fait grand-chose. A 200.000 F de prix de revient par an pour des engagés, ce ne serait pas admissible. Ne faut-il donc pas intégrer la notion de rendement ?* » Voir auditions devant la mission Vinçon, Avril 1996.

Note 18 : « *Par ailleurs, les menaces de demain ne sont pas toutes d'ordre militaire : l'une des prochaines guerres sera économique, et l'on aurait tort de la négliger* », Jean Picq, Secrétaire Général de la Défense Nationale, audition devant la mission Vinçon, Avril 1996.

Note 19 : Consulter la presse de l'époque. Parmi les articles encore en ligne :
<www.monde-diplomatique.fr/1997/01/ROBINEAU/7592.html>

Note 20 : Tiré du rapport Séguin. Le passage est assez long, mais très évocateur : « *Outre le fait déjà évoqué que la présente réforme est lancée dans la plus grande rapidité et sans coordination interministérielle véritable, la mission s'est beaucoup interrogée sur la cohérence du calendrier retenu par le gouvernement. Lors de l'annonce de la réforme, c'est-à-dire dans la seconde quinzaine du mois de février dernier, le Gouvernement envisageait le dépôt de deux projets de loi au cours de ce même mois de mai : le projet de loi de programmation militaire et le projet de loi réformant le code du service national.*

Lors du débat d'orientation sur la politique de défense du 20 mars dernier, le Premier Ministre indiquait que le dépôt du projet de loi sur le service national était reporté à l'automne en raison du délai nécessaire à l'organisation du grand débat national. Cette décision, présentée comme une décision logique, était surprenante à plus d'un titre car elle rompait l'enchaînement des deux textes. Autant, il aurait été envisageable de repousser l'examen du projet de loi de programmation militaire après le vote de la loi sur le service national, autant l'inverse est-il incompréhensible et illogique. En effet, pour préparer

La confirmation nous viendra finalement de la source : un certain nombre d'enquêtes de l'armée de Terre "montrent que les jeunes gens, une fois incorporés, ne sont pas hostiles à la forme militaire du service, mais à ce qui se passe après les quelques semaines de classe, période durant laquelle on ne fait plus rien ! »[QSJ97].

Or toutes ces études, ces déclarations, tous ces écrits datent de 1996-1997. Qui pourra sérieusement soutenir qu'aujourd'hui, à deux ans de la disparition prévue du dernier appelé de nos casernes, ils seraient devenus indispensables ?

La question, en tous cas, n'est pas si dénuée de sens que cela. Il peut effectivement paraître inconcevable de priver d'un seul coup l'Armée de Terre de plusieurs milliers d'hommes. Cela ne pose pourtant plus aucun problème dès lors que la majorité d'entre eux passe son temps à ne rien faire.

Quand bien même un appelé sur mille serait effectivement utile à quelque chose, est-il raisonnable de sacrifier encore quelques jeunes hommes, qui ont par ailleurs d'autres choses à faire, qui participent pleinement et entièrement à la vie sociale et économique du pays[18] ? L'effort, si nécessaire, ne doit-il pas venir d'ailleurs ?

La loi de programmation

Les effectifs d'appelés exigés par l'Armée de Terre sont ceux prévus par la loi de programmation militaire de 1996 (cf. historique). A nos protestations, on ne cesse de répondre que dans le cadre de cette loi, les besoins des armées avaient été planifiés, et qu'ils ne souffraient pas d'être remis en cause aujourd'hui.

Certains se souviendront des critiques très vives que la démarche du Président et de son gouvernement de l'époque (Juppé) avaient soulevées[19].

Le rapport d'information de la mission Séguin, par ailleurs, consacre près de 40 pages à dénoncer les insuffisances et incohérences de cette démarche !

D'abord, il faut noter que la loi de programmation militaire, fixant la durée de la période de transition à 6 ans, ainsi que le budget associé, a été votée avant la loi portant réforme au service national (cf. historique). Ceci est « surprenant », « incompréhensible », « illogique »[20]. Effectivement, on peut se demander ce que valent les prévisions d'effectifs effectuées dans la loi de programmation, alors même que l'on ne savait pas quelle serait la nouvelle forme du Service, et donc, quelles seraient les ressources nécessaires à son encadrement.

La réponse est simple, et mérite d'être transcrite ici même, dans son intégralité :

« *L'analyse des besoins militaires ne semble pas avoir été prioritaire dans la définition des conséquences des deux options de service national que nous propose le gouvernement, celle basée sur le volontariat et celle reposant sur l'obligation.*

Dans les deux cas, le nombre d'appelés susceptibles d'êtres utilisés dans les armées a été calculé comme une résultante d'autres données, principalement budgétaires et financières. Partant d'un Titre III fixé à 99 milliards de francs constants 1995, les armées ont évalué le nombre de professionnels dont elles pensaient avoir besoin que ce soit pour ce qui est des civils ou des militaires. Le reliquat budgétaire laissé inemployé par cette professionnalisation est destiné à rémunérer

sérieusement une loi de programmation militaire, il faut connaître précisément le nombre de personnels, par catégorie et par grade, civils ou militaires, que devra conserver le ministère de la Défense. Cela est indispensable pour appréhender le montant du Titre III, et par conséquent le montant du Titre V puisqu'il est clair, depuis le départ, que l'enveloppe globale consacrée aux armées a été fixée à 185 milliards de francs.

Le Gouvernement a choisi une démarche inverse et la logique intrinsèque de la programmation n'apparaît pas clairement. Les Titres V et III ont été définis sans connaître les résultats du débat national et sans savoir ce que le Parlement préconiserait en matière de service national. Le Secrétaire général pour l'Administration du ministère de la Défense a indiqué que les systèmes de conscription ou de volontariat n'aboutissent pas du tout au même équilibre. En particulier, la part respective entre les dépenses de fonctionnement et d'équipement est modifiée à l'intérieur d'une enveloppe prédéterminée.

Le raisonnement tenu par les armées, cohérent sur le plan de l'efficacité opérationnelle, présente un inconvénient majeur puisqu'il néglige par exemple l'impact des formats sur l'équipement des armées. La préférence accordée à un système mais l'acceptation d'un autre, à l'intérieur d'une même enveloppe financière, ne peuvent d'accorder avec le postulat selon lequel la différence du nombre d'appelés ou de volontaires n'aurait aucune incidence sur les équipements. Une telle idée a pourtant été soutenue lors des auditions -par le Délégué général à l'armement notamment- alors qu'elle contredit le simple bon sens comme le bilan des expériences étrangères.

La réponse apportée à la mission sur ce point consiste à dire que la loi prévoirait des "provisions" pour faire face à toutes les éventualités. Cela n'est guère crédible et, de mémoire de parlementaire, l'on n'a jamais vu de loi comporter de "tiroirs" que l'on ouvrirait ou que l'on fermerait au gré des circonstances. Malgré les demandes qui lui ont été faites, le refus du Gouvernement de repousser le dépôt et la discussion du projet de loi s'impose. Nous en prenons acte. Force est cependant de constater que l'on aurait dû sereinement débattre du service national dans un premier temps et ensuite seulement intégrer cette nouvelle forme de service à la loi de programmation militaire que l'on aurait discuté à l'automne.

Nous regrettons la décisions qui a été prise et il faut espérer que la sérénité affichée par le gouvernement sur cette question ne cache pas en fait l'éventualité, évoquée plus haut, selon laquelle toutes les décisions concernant le service national auraient d'ores et déjà été prises, quels que soient les résultats du débat national et de celui que l'on a demandé au Parlement d'organiser. Dans ce cas, et dans ce seul cas seulement, la démarche calendaire du Gouvernement se justifie à ses propres yeux. »

Note 21 : « *Au cours de sa seconde audition le 15 mai dernier, le Ministre a indiqué que le niveau de la participation des jeunes avait été déterminé par les Armées : autant dire qu'il avait été calculé par logiciel, en reliquat des crédits budgétaires disponibles.* »

« *Le recensement, mené en décembre et janvier derniers, auprès des utilisateurs ou des employeurs d'appelés, dont il a déjà été fait état, est jugé "extrêmement imparfait" par le Secrétaire général de l'administration du ministère de la défense lui-même, puisque résultant "d'études assez sommaires". Bien plus, l'estimation de la ressource a retenu un taux de dispenses et d'exemptions inférieur à 24%, non dans l'unique soucis –louable- d'ouvrir le service national rénové à de nouvelles catégories de jeunes et de réduire les inégalités, mais de façon systématique et symbolique. Or, actuellement, le taux dépasse in fine 33% [...].* » [SEG96]

Note 22 : « *Notre outil de défense aujourd'hui, nous en reparlerons, est tout à fait inadapté et ne peut pas assumer réellement et efficacement les missions qui doivent être les siennes.* »

« *Et, enfin, – souvenez-vous de la guerre du Golfe et des difficultés que nous avons eues à assumer nos responsabilités malgré la qualité de nos hommes et de leurs chefs – .* »

« *[Nous avons une armée de conscription qui] comprend environ 500.000 hommes et femmes. Ce qui est lourd et excessif et ce qui ne nous permet pas d'assurer, je viens de vous le dire tout à l'heure, nos missions.* »

« *Mais c'est une armée qui pourra, comme les armées les meilleures du monde, comme notamment l'armée britannique, une fois projetée, être présente de façon efficace et suffisante.* » « *Actuellement, nous sommes loin des performances de la Grande-Bretagne dans ce domaine [la projection, NDLR], à cause de notre armée de conscription.* »

« *Nous avons vu que, par exemple, lorsque nous avons été dans l'obligation d'aller dans le Golfe, nous étions incapables d'y aller au niveau suffisant.* »

« *[Nous aurons une armée] Capable d'assumer réellement ses responsabilités, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.* »

Intervention télévisée de Jacques Chirac Président de la République interrogé par Anne Sinclair et Alain Duhamel, jeudi 22 février 1996, palais de l'Elysée.

les appelés, volontaires au sein d'un service volontaire ou volontaires au sein d'un service obligatoire. A partir de ces paramètres, les armées ont étudiés avec beaucoup de précision et de minutie quels pourraient être les emplois occupés à l'avenir par ces appelés. »[SEG96].
On ne saurait être plus clair : les "besoins" en appelés ont été déterminés en fonction du budget disponible. Quitte à s'inventer des « tâches de soutien » pour les justifier. L'ironie de la dernière phrase est en elle-même révélatrice du manque de sérieux constaté par le rapporteur et les membres de la mission. Cette manière de prévoir les effectifs sera critiquée à plusieurs reprises dans le même rapport[21].
Ce petit tableau d'effectifs prévisionnels que l'on ne manque pas de nous présenter à chaque occasion n'a donc aucune valeur, puisqu'il ne repose sur aucune nécessité établie. Qu'il constitue la justification systématique que nous apporte le ministre de la Défense montre simplement qu'il n'y a aucune volonté de sa part d'examiner réellement la situation des derniers appelés.

Crédibilité de la défense

Les derniers appelés sont parait-il nécessaires pour assurer la « crédibilité de la défense » : il faut que notre armée maintienne sa « capacité opérationnelle ». Si ceci ne dit absolument pas ce que font les derniers appelés, c'est une réponse commode à la question de la nécessité : à choisir entre sacrifier quelques jeunes hommes, ou compromettre la sécurité du pays, peu de gens hésiteront...
Or en 1996, lors de l'annonce de la professionnalisation, tout le monde était unanime : l'Armée française, l'Armée de Terre en particulier, était « inadaptée à ses nouvelles missions », « incapable d'assumer réellement ses responsabilités », incapable de répondre aux exigences de la nouvelle donne géostratégique issue de la fin de la guerre froide etc.[22].
L'exemple de la guerre du Golfe a été très souvent repris, et il l'est encore : la France n'avait alors pu aligner que 10 000 hommes, très péniblement, et n'avait pu répondre à ses engagements internationaux. La France n'était pas crédible.
Quand bien même les derniers appelés seraient vraiment utiles, pourrait-on, aujourd'hui, à deux ans de la professionnalisation définitive, décrédibiliser la Défense plus qu'elle ne l'était en 1996 ? Cela d'autant plus que la Marine et l'Armée de l'Air ont terminé leur professionnalisation, et sont donc normalement opérationnelles, ce qui n'était pas le cas en 1996, si l'on en croit les discours de l'époque.
Par ailleurs, M. Chirac explique que pour que la dissuasion nucléaire, garante de la sécurité de notre territoire, soit crédible, il faut d'abord faire de nombreuses réformes qui s'achèveront dans quelques dizaines d'années.
Dans ces conditions, il n'est vraiment pas sérieux de considérer que les derniers appelés ont un quelconque rapport avec notre sécurité ; quand bien même ils auraient en charge des « tâches de soutien » aux hommes d'active, cela parait exagéré, voire risible.

Utilitarisme...

S'il est impossible de savoir quel est le coût réel d'un appelé du contingent[23], il n'en reste pas moins qu'il offre un rapport qualité prix très intéressant. Il est de ce fait une ressource recherchée par d'autres intervenants que l'armée, à qui il est en principe destiné.
Le développement des différentes formes civiles et autres protocoles a permis, ces dernières années, d'en faire bénéficier de multiples institutions, ministères, et même des entreprises, via les CSNE, ou via les « scientifiques du contingent »[24].
Cette main d'œuvre bon marché pourrait éventuellement être utilisée à bon escient, mais quelle bonne raison peut-on bien

Note 23

« *La prése ntation budgétaire du Ministre de la Défense interdit d'identifier directement les dépenses liées à la conscription.* »

« *Le ministre des Finances lui même reconnaît la difficulté d'une évaluation précise du coût des appelés comme en témoigne les écarts que la mission a constatés au cours des auditions.* »[SEG96] (Plusieurs tentatives d'évaluations ont eu lieu, par la cours des comptes, ou par la commission des finances de l'assemblée, chacune donnant des résultats fort différents[refs])

Note 24 : « Un bon nombre d'entre eux [scientifiques du contingent, NDLR] sont d'ailleurs mis à disposition d'institutions ou d'entreprises, publiques ou privées, grandes ou petites, qui ont pour unique caractéristique commune de bénéficier de contrats d'études provenant du ministère de la Défense. »[QSJ97].

Note 25 : « Or il semble que l'importance des effectifs considérés ait conduit à une certaine prodigalité dans la gestion des appelés. La pratique des protocoles atteste une conception contestable de la main-d'œuvre appelée, considérée comme un vivier inépuisable auquel il est possible de recourir pour compenser les défaillances des structures de l'Etat. L'essentiel n'est d'ailleurs pas tant le niveau des effectifs, au demeurant modeste, mais une conception utilitariste du contingent. Votre rapporteur est convaincu que ces affectations inconsidérées de personnels militaires contribuent à une conception inflationniste des ressources humaines des armées, en entretenant la fiction d'un personnel gratuit à une époque où devrait pourtant prévaloir le souci d'une gestion économe des ressources humaines. », II.B.2.b)

« La liste des protocoles conclus par le ministère de la Défense illustre très clairement que la diversité des fonctions proposées et des organismes d'affectation traduit une conception utilitariste de la ressource militaire, considérée comme un vivier inépuisable auquel on peut faire appel quand les structures de l'Etat et les moyens des ministères (notamment en effectifs) sont insuffisants. », III.B.1.c.(1)

« Or certaines dérives existent d'ores et déjà, dans une certaine mesure, si l'on considère toutes les fonctions qui, confiées à des appelés, pourraient très souvent être remplies par des salariés permanents. » - III.B.3.a.(5) - Rapport Vinçon, 1996.

Note 26 : *Attention! :* Discussion surréaliste ... :

« M. CLOUET : Il y a quelques jours, j'ai été amené à accepter qu'un appelé vienne à la mairie de Vincennes prêter ses services à la PAIO, petite cellule d'information pour les jeunes en recherche d'emploi. Je n'avais rien demandé à personne. Mais les préfets, les malheureux en charge de caser le plus de monde possible partout, ont fait en sorte que j'ai dû signer une bonne douzaine de formulaires, contresignés par trois ou quatre autorités de l'Etat. Moyennant quoi ce jeune garçon va venir à la PAIO. Ce qui est ennuyeux, c'est que le préfet me dit maintenant : ne pourriez-vous pas me prendre quelqu'un au titre des emplois de ville ?

M. PASQUA.- Il a dit seulement quelqu'un ?

M. CLOUET.- Quelques-uns. Sans compter quelques contrats d'insertion qui ne feraient pas mal dans le paysage. Cette espèce de rivalité incarnée dans la même personne que je plains (le préfet), mais qui au bout du parcours se réincarne en une seule personne (le maire), a quelque chose de troublant. On peut en effet prendre un appelé pour la PAIO, et pourquoi pas un autre ? et pourquoi celui-là ? Je trouve que cette forme du service militaire doit peu contribuer à la sécurité du territoire et être difficilement intégrable dans les textes que vous avez évoqués. Cela me paraît une caricature car si j'avais vraiment besoin de quelqu'un à la PAIO, nous aurions créé en conseil municipal un emploi et aurions engagé une personne dans l'administration municipale pour renforcer nos effectifs.

M. FOURRE.- Je n'osais pas le dire. »

Rapport Vinçon, 1996, audition de m. Jean Fourré, conseiller d'Etat, président de la commission interministérielle des formes civiles du service national.

Note 27 : « Il est vite apparu que la raison - ou l'arrière pensée- principale, qui pouvait expliquer les termes biaisés du débat, ne tenait ni à la nécessité de maintenir un lien entre l'Armée et la Nation, ni à offrir une seconde chance à certains jeunes Français, ni même à maintenir les conditions d'un creuset républicain ou d'un brassage social. En réalité, elle concernait, beaucoup plus prosaïquement, les besoins d'un certain nombre de ministères civils. », [SEG96]

Note 28 : « Que les appelés contribuent de manière décisive au fonctionnement courant des institutions militaires ne saurait justifier, à soi seul, le maintien de la conscription. I.B.3.b) Affectation d'appelés à

invoquer lorsqu'elle bénéficie à l'administration d'un ministère, à Matra, à Bull, à l'Assemblée Nationale, ou au Crédit Lyonnais ?
Ce qui est sûr, c'est que ces appelés-là ne participent en rien à la bonne progression de la professionnalisation de l'Armée de Terre, qui est, rappelons-le, le seul et unique objectif officiel restant à la période de transition, sa seule raison d'être.
Alors pourquoi continue-t-on à les incorporer ? Pour conserver l'égalité au sein des classes d'âge ? Mais ces formes de services sont en elle-même des entorses flagrantes à l'égalité et l'égalité au sein des classes d'âge n'existe de toute façon plus !
La conception « utilitariste » du contingent a été plusieurs fois vigoureusement dénoncée[25]. C'est un fait reconnu : des postes n'existent que parce qu'il y a un appelé bon marché pour les occuper[26], y compris dans les casernes, d'ailleurs.
Cette conception utilitariste du contingent a même été accusée d'être l'une des principales motivation de certains pour prôner le maintien de la conscription[27]. Autant dire qu'elle peut aussi bien être l'une des principales motivations de la prolongation de cette transition.
Mais si l'on suspend dès aujourd'hui cet approvisionnement en main d'œuvre bon marché, comment vont faire les « utilitaristes » ? Ils vont créer des emplois, tout simplement. C'est exactement ce que l'on a dit à toutes les entreprises de France et de Navarre lorsqu'on leur a demandé de passer aux 35 heures.
Dans tous les cas, il s'agit là d'une utilisation totalement illégitime du Service National[28], que certains n'hésitent pas à qualifier de travail forcé, et qui a de nombreux points communs avec une pratique que l'on qualifie généralement "d'abus de bien social".

Fin anticipée, synonyme de désorganisation ?

Une réduction de longueur de la transition désorganiserait nos vaillantes troupes ! Tremblez, français : il faut que l'armée reste opérationnelle et efficace, il faut lui laisser le temps !
On a déjà vu ce que nos décideurs pensent de l'efficacité de l'armée.
De prime abord, il semble raisonnable de penser que plus la transition sera longue, plus elle sera douce, et facile à gérer pour les armées.
Et bien non ! Encore une fois, cette "logique" ne semble pas être aussi efficace qu'elle en à l'air.
M. François Heisbourg, celui là même qui conseillait de réduire la durée de la transition à quatre ans, les jeunes hommes français n'étant pas des moutons, explique dans un ouvrage de 1995 que le passage de l'armée de conscription à l'armée de volontaires « devra être bref pour réduire la durée et l'ampleur des perturbations car une transition longue multiplierait les dysfonctionnements de l'appareil de défense »[HEI95].
M. Richard ne pourra nous reprocher d'utiliser ici l'opinion de quelqu'un qui n'est pas pertinent sur ce genre de questions. D'autant qu'il n'est lui-même, rappelons-le, absolument pas un spécialiste des questions de défense[29], ce qui n'est pas le cas de M. Heisbourg.
En prolongeant au delà du raisonnable cette transition qui provoque par ailleurs des injustices flagrantes, qui va à l'encontre du bon sens en terme de gestion des ressources humaines, qui provoque des situations humaines catastrophiques, n'irait-on pas, finalement, à l'encontre de l'objectif officiel, qui est de ne pas désorganiser nos armées ?

Pourquoi six ans ?

• **Grande Bretagne** : professionnalisation décidée en 1956. Durée de transition : six ans. Mais elle innovait, nous étions en contexte de guerre Froide, la durée du service était de deux ans, il y avait le problème Nord-Irlandais ;
• **U.S.A.** : professionnalisation décidée en 1968, début de mise en oeuvre en 1969. Armée entièrement professionnelle en 1973. Durée de transition : moins de quatre ans.
• **Belgique** : 1992 : moins de trois ans, précipitée sur la fin.
• **Pays Bas** : 1992, ils avaient prévus plus de trois ans, et finalement, ont terminé au bout de trois ans.
Alors, pourquoi la France a-t-elle besoin de 6 ans ? A vrai dire, il nous a été impossible de comprendre.
Certains annoncent sans ambages qu'il s'agit là d'un calcul politique du chef de l'Etat, visant les prochaines présidentielles...[30].
Dans cette hypothèse, on comprend mieux pourquoi il nous est tellement difficile de faire avancer cette date alors qu'aucune raison pratique ne s'y oppose.

Quelques faits et autres réflexions...

Sans Nous, depuis sa naissance, recueille de nombreux témoignages, traite de nombreuses situations désespérées (commission insoumis et déserteurs). Il est évident que les gens s'adressant à nous son plutôt enclin à rejoindre notre point de vue, et ne sont pas forcément impartiaux. Mais l'ensemble de ces témoignages permet quand même d'avoir un petit aperçu de ce qui se passe aujourd'hui.

La débandade

Ce n'est pas une nouveauté : les jeunes hommes, après quelques semaines passées à chercher à comprendre ce qu'ils peuvent bien faire ici, essaient de se faire réformer par différents moyens, allant du dialogue franc, très efficace, à la simulation de dépression pour obtenir la fameuse réforme P3/P4. Pour cela les méthodes varient. Il y a la simulation. Il y les débuts de désertion : on n'est considéré comme déserteur qu'au bout de six jours d'absence non autorisée, voire un mois si cela fait moins de trois mois que l'on a été incorporé. Au retour, c'est soit du trou, mais le plus souvent, un passage chez le psy, un coup de tampon, et la porte. Il y a les libérations anticipées, pour les plus patients. Ou encore, les PATC (congés maladie) de plusieurs mois, encore plus discrets que les réformes P3/P4. Ainsi, au bout de 2 mois maximum, une bonne partie des appelés est évacuée des casernes. Combien précisément ? Voilà deux mois, nous avions demandé l'information au ministère de la Défense : sur cette dernière année, quelle est la durée moyenne que passe un appelé du contingent sous les drapeaux, si possi-

---

des fonctions étrangères au service des armes,... » Rapport Vinçon, 1996.

« Peut-on imaginer qu'une obligation de service universelle ne repose pas exclusivement sur les nécessités de la défense du pays ? Si l'Etat, même libéral et démocratique, peut disposer du temps et de l'individu dont il protège les droits par ailleurs, n'est-ce pas au seul motif que la sécurité et la survie de la Communauté requièrent davantage que la seule contrainte fiscale ? », Rapport Vinçon, 1996, audition de M. Jean Picq, Secrétaire général de la Défense Nationale. Ceci est également la réponse à tous ceux qui en sont encore à estimer que « les service national est dû pour tout ce que l'Etat fait pour nous »(sic).

Note 29 : M. Richard est entré au ministère de la Défense en 1997, pour ses capacités de gestionnaire, et n'avait jamais eu d'expérience particulière avec la Défense. Voir son portrait sur le site de Libération, entre autres.

Note 30 : « Et la date butoir de la réforme (2002) n'est peut-être pas due au hasard. Ce choix ne prépare-t-il pas, mine de rien, une autre échéance, celle de la futur élection présidentielle ? » [AUV98]

Note 31 : « L'expérience prouve qu'il est toujours payant pour un appelé de "donner de la voix". » [QSJ97]

ble en excluant les VSL (Volontaires Service Long) du calcul ? Nous n'avons toujours pas eu de réponse. Et nous n'en aurons jamais. Peut-être dans 5 ans ? C'est que le SIRPA, puis le ministère, filtrent (cf. plus bas). La grande muette, encore et toujours...

S'il ne faut pas exagérer l'importance du phénomène, il convient de ne pas le minimiser non plus. Quand on voit le nombre de gens pour lesquels ça a fonctionné, et qui viennent nous le dire, on imagine le nombre total, qui inclue ceux qui ne disent rien...

Déjà, cela est très contradictoire avec cette affirmation des « besoins prévus par la loi de programmation ». A moins que la loi de programmation ait prévu qu'une bonne partie des effectifs incorporés s'en aille rapidement. On peut en douter (cf. par. « loi de programmation »).

Mais surtout, quelle peut être l'efficacité d'une armée qui passe du temps à gérer des effectifs aussi instables, qui traînent les pieds, qui protestent de plus en plus ouvertement à leur présence dans les casernes [31] ?

Il ne faut pas s'illusionner : les militaires qui sont sur le terrain ne sont pas forcément les plus bornés à appliquer le « règlement » eux qui vivent les situations au jour le jour. A deux ans de la professionnalisation, alors que les appelés n'ont plus de vrai raison d'être, ils n'ont vraiment ni la possibilité, ni l'envie de mettre en œuvre les moyens qu'ils ont à leur disposition pour « mater » les nombreux récalcitrants.

Les réformes P3/P4 ont cela d'intéressant qu'elles règlent les problèmes en faisant augmenter les statistiques de problèmes médicaux plutôt que les statistiques d'insoumis et de déserteurs. Les PATC sont encore plus discrets...

Pendant ce temps, Alain Richard, en bon gestionnaire[29], continue de jouer avec les effectifs prévus, et reste accroché à l'idée que la réussite de la professionnalisation passe par le respect des prévisions effectuées dans la loi de programmation, dont on a vu ce qu'elles valent. Ou alors, il y a d'autres raisons...

Par ailleurs, il semble effectivement que la gestion des derniers conscrits pose de nombreux problèmes à la DCSN, notamment. Signe fort : de nombreux jeunes hommes, aujourd'hui, reçoivent leur feuille de route, alors qu'ils n'ont jamais fait leurs 3 jours (le BSN Reuilly-Diderot, à Paris, confirmera). A deux ans de sa dislocation prévue, l'institution vacille...

Alors, finalement, ces derniers appelés, ne posent-ils pas plus de problèmes qu'ils n'en résolvent ? A qui profite le crime ...

Justifications

Il est intéressant d'examiner l'évolution des discours du gouvernement, ou du ministère de la Défense. Il y a quatre mois, en Mais, c'étaient des raisons de coûts qui justifiaient les derniers appels. Puis, on est passé par la nécessité de maintenir l'égalité au sein des classes d'âge, la crédibilité de la Défense, la désorganisation des armées etc.

La dernière justification en date est des plus éclairantes :

« 3 - La suspension de la conscription, prévue au 31 décembre 2002, sera-t-elle anticipée ? La loi a fixé une date. Je l'applique. », (Interview d'Alain Richard au Journal « Le Figaro » 03 Juillet 2000).

On a vu comment cette loi a été construite. Va-t-on continuer de l'appliquer bêtement ? Va-t-on continuer à sacrifier 10 000 personnes tous les 2 mois par paresse de changer une loi ? A moins que ce soit par manque de courage politique ? Ou par facilité ? Ou pour une autre raison, qu'il serait alors plutôt utile de détailler ?

Pire : sur France Info, A. Richard explique qu'il comprend très bien nos problèmes. Et, de la même manière, pour les justifier, il évoque « la loi », et « l'équité », et c'est tout. Pas une seule référence à la « nécessité » [33].On sait ce que vaut la loi, on sait ce qu'il en est de l'équité. Alors ?

Mais ou en sommes nous, à la fin ?!

Dans la même interview au Figaro, M. Richard déclare que « La grande refonte est largement avancée ; et les capacités opérationnelles de nos armées sont en hausse régulière. La ressource humaine est acquise, le recrutement atteint ses objectifs, le système de reclassement après carrière courte trouve sa vitesse de croisière, les effectifs de personnels civils vont être mieux pourvus. »

Nous sommes sans doute encore là pour d'obscures raisons de « soutien indispensable »...

D'ailleurs, à propos de discours ...

S'il est plus ou moins acquis pour tous les Français qu'il y a une certaine distance entre les faits, et ce que l'on nous dit, cela prend un tout autre sens lorsqu'on lit, dans l'introduction de Philippe Séguin au rapport d'information de la mission d'information sur le Service National, que « l'ensemble des administrations, et notamment celle du ministère de la Défense, ont répondu -il faut le souligner- avec rapidité et précision même lorsque ces informations risquaient de nuancer fortement les propos officiels jusqu'alors tenus. Cette attitude, novatrice et riche de sens, est suffisamment rare pour qu'elle soit ici saluée. »[SEG96]

Alain Richard où Lionel Jospin parlant de la nécessité des Sans Nous : s'agit-il de « propos officiels » ou « d'informations » ? Quant à Jacques Chirac, c'est ni l'un ni l'autre : il ne dit rien, et ne répond pas aux courriers...

Les CDI ...

En annonçant, ce 21 Juin, que désormais tous les titulaires de CDI seraient exemptés de fait (cf. part. suivante), A. Richard se contredit.

Outre la fin du mythe de l'égalité au sein des classe d'âge, une telle mesure signe également la fin d'un autre mythe : celui de

---

Note 33 : « Ils défendent des intérêts qui leur sont propres, que nous pouvons comprendre. Il se trouve que la loi n'a pas prévu cela et que, jusqu'à 2002, pour les jeunes nés avant le 31 décembre 78, la règle est de réaliser le service militaire. Cette règle, on l'a aménagée, de manière aussi équitable que possible. Ce sont des situations difficiles. On passe d'un système à l'autre. Donc, moi je peux comprendre, à titre subjectif, les mécontentements ou les inquiétudes. Mais la règle la plus équitable possible, c'est de dire : ce service reste obligatoire, on s'efforce de le rendre compatible avec le démarrage professionnel des jeunes. Et je crois qu'on y est arrivé. », Interview du ministre de la Défense, A. Richard, à l'émission « L'invité » sur France Info Paris, le 30 juin 2000

SEG96 : « La France et son service » — Rapport no 2810 — Mission d'information commune, présidée par Philippe Séguin, alors également président de l'Assemblée Nationale.

Ce rapport d'information à pour objet l'étude de nouvelles formes possibles du service national, avant le vote de la loi portant réforme. Il porte par ailleurs un regard très critique sur la manière dont ce déroule la mise en oeuvre de la professionnalisation, et sur l'absence de vrai débat, et de vrai possibilité de choix offert aux Français.

Il n'est pas disponible en format électronique.

QSJ97 : « Le service National » — François Gresle - PUF - Collection « Que Sais-je ? » 1997

AUV98 : Michel Auvray - « L'âge des casernes — Histoire et mythes du service militaire », éditions de l'aube, 1998

HEI95 : François Heisbourg, « Les volontaires de l'an 2000 — Pour une nouvelle politique de Défense » - ed. Balland 1995

la « nécessité vitale » de personnels qualifiés.
En effet, il nous a été dit et répété que les informaticiens, les cuisiniers etc. sont parmi les profils de conscrits les plus nécessaire à la bonne marche de la professionnalisation.
Or aujourd'hui, quel informaticien, quel cuisinier ne bénéficie pas d'un contrat de travail ? Aucun.
Dès lors que penser des « nécessités vitales » ? Elles évoluent si nous sommes assez nombreux dans la rue, voilà tout, et ne sont fondées sur rien de bien concret.

SansNous !!!

Les SansNous ne seront pas les « derniers sacrifiés sur l'autel de la conscription obligatoire ».
Et Pourquoi ?
La bonne question est : pourquoi le devraient-ils ?
Assurément, elle n'a pas de réponse valable, et nous ferons ce qui est nécessaire pour que cesse dès aujourd'hui cette parodie de conscription à laquelle l'Etat compte continuer de nous soumettre pour deux ans encore.

INÉGALITÉS SOCIALES

Le service, inégalitaire depuis longtemps

L'égalité au sein d'une classe d'âge est un substitut d'égalité, soit, mais c'est déjà ça. Il faudrait donc au moins respecter celui-ci à défaut de respecter le vrai principe d'Égalité.
Alors dans les faits ?
En 1996, lorsque la professionnalisation des armées et la réforme du Service National avaient été annoncées, de nombreuses réflexions ont été menées.
Il y avait alors unanimité sur ses dérives et la difficulté de plus en plus grande qu'il avait à respecter ses propres principes fondateurs.
Chacun y allait de son petit mot pour dénoncer ces dérives : « Ses principes fondateurs, l'universalité et l'égalité, sont chaque jour moins respectés. »[35], il y a « des inégalités réelles devant l'obligation », ou encore, «[L'équité], reconnaissons-le, n'a pas toujours été la caractéristique la plus assurée de l'application de la conscription ces dernières années » [36] etc.
En clair : même au sein d'une classe d'âge, il n'y a pas d'égalité du tout !
Les rapports parlementaires, les mêmes que ceux ayant provoqué le récent scandale sur les prisons, sont eux aussi très clairs : « Le constat effectué dans la première partie de ce rapport montre le caractère profondément inégalitaire du service national tel qu'il existe actuellement », « Le développement de certaines formes civiles du service national a même fait, paradoxalement, de celui-ci un des exemples les plus achevés de l'inégalité sociale...»[SEG96].
Enfin, d'autres ouvrages font le même constat : « Les profondes inégalités qui gangrènent le Service National ne sont jamais que le reflet des inégalités et des fractures de toutes sortes qui divisent la société française » [QSJ, p92]
On pourrait en citer des pages entières.
Non seulement, il n'y a pas d'égalité au sein des classes d'âge, mais en plus, les inégalités constatées sont favorables au gens déjà favorisés par ailleurs ! Où l'on est tenté de parler de fracture sociale ...
Cette déclaration de Jacques Boyon, faites peu après qu'il ait quitté ses fonctions de secrétaire d'Etat à la Défense en 1989, résume bien le jeu auquel on joue aujourd'hui : « *le service national n'est plus égalitaire. On essaie de démontrer qu'il est égalitaire. J'ai moi-même essayé de le démontrer pendant deux ans. Je dois dire que je n'étais pas très convaincu de ce que je disais moi-même*.» [37].
Si, déjà en 1989, le secrétaire d'Etat à le Défense reconnaissait avoir menti pendant deux ans (car il s'agit bien de cela !), que penser de tous les discours que l'on nous tient et où l'on essaie de montrer qu'il y a encore quelque part, en cherchant bien, un principe d'égalité à respecter ?
Essayer de démontrer qu'il y a encore de l'égalité quelque part, alors qu'ils n'y croient pas eux mêmes, c'est exactement ce que font aujourd'hui nos responsables politiques, usant d'artifices qui font sursauter : égalité au sein des classe d'âge, égalité devant l'obligation (ça ne veut rien dire, mais ça sonne très bien)[38] etc.
Du livre blanc de 94 aux récentes déclarations de certains, en passant par tous les rapports parlementaires, tous les ouvrages ou études effectuées sur le service national, le constat est unanime : l'égalité n'existe plus. Mais on continue d'essayer de le faire croire.

Transitions et accentuation des inégalités

Avec la professionnalisation et sa période de transition, les inégalités s'additionnent à n'en plus finir : rupture du principe constitutionnel d'égalité, accentuation de toutes les inégalités constatées il y a déjà des années dans la mise en oeuvre de la conscription, inégalités nouvelles ...
Ces problèmes ajoutés par la transition ont été la source de grandes inquiétudes pour ceux qui y attachent une importance, et elles ont fait l'objet de multiples avertissements[39], notamment de la part de la mission d'information de l'Assemblée Nationale :

Note 35 : Allocution aux armées prononcée par le président de la République à l'école militaire vendredi 23 février 1996

Note 36 : Allocution du Ministre de la Défense, Monsieur Alain RICHARD, à l'Assemblée Nationale (Réforme du service national) Le jeudi 18 septembre 1997

Note 37 : Jacques Boyon, exposé du 29 novembre 1989, publié in « Défense, Armée, Nation », n° 56, p17.

Note 38 : Cela consiste à dire qu'il faut que tout le monde ait l'obligation de faire son service national. Si vous êtes nés après 79, vous êtes obligé de le faire (un jour), si vous êtes nés avant, vous êtes aussi obligé de le faire (dix mois), et vous êtes donc à égalité devant l'obligation... Plus précisément, tous les gens nés avant 1979 « auront à faire face à l'obligation ». Sauf qu'au final, pour 50% de privilégiés, cette obligation se résumera aux « trois jours ». Mais tout le monde est égal devant l'obligation. C'est joli et ça sonne bien, mais en pratique, l'égalité devant l'obligation est suivie d'une inégalité complète et avérée quant aux conséquences de cette obligation, et c'est bien cela l'important.

Note 39 : « Par ailleurs, il convient de ne pas sous-évaluer le sentiment d'injustice que ressentiraient les membres de la classe 1998 par rapport à ceux de la classe 1999 qui ne seront astreints à aucune obligation de service. L'effet moral de la gestion de la période de transition sur la dernière classe appelée n'a d'ailleurs pas été éludé par le général Douin, chef d'état-major des armées, lors de son audition par votre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, le 16 avril dernier. », tiré de « L'avenir du service national », rapport n° 349 / 1995-1996 de la commission de la Défense du Sénat, IV.B.1. Difficultés liées à la période de transition

« Je pense qu'il serait bon, à tort ou à raison, de partir du principe que si armée de professionnels il doit y avoir, il faut que ce passage ait lieu en l'espace de quatre ans et non pas de six ans. [...] Je pense qu'il y aurait une ou deux grandes manifestations, suivies d'un recul du gouvernement quel qu'il soit. Je crains fort qu'il faille partir du principe qu'on a peut-être quatre années devant nous, probablement pas six. », François Heisbourg, audition devant la mission sénatoriale Vinçon

« Enfin, elle a formulé les réserves les plus formelles tant sur la durée que sur les modalités de la période de transition de six années entre le service national actuel et ses formes nouvelles, telle qu'elle semble résulter de la loi de programmation. Seule l'institution d'un service civil obligatoire aurait été susceptible d'éviter tout désordre et risque d'inégalités, en permettant de poursuivre la recrutement régulier de toutes les classes d'âge au fil des ans - la montée en puissance progressive des formes civiles compensant la diminution parallèle, et à due

« *enfin, [la mission] a formulé les réserves les plus formelles tant sur la durée que sur les modalités de la période de transition de six années entre le service national actuel et ses formes nouvelles.[...]Il en résultera des inégalités de traitement qui ne sont que trop aisément prévisibles et que la disparition programmée du service militaire ne fera qu'aviver. Il a donc semblé à la mission que ces perspectives devraient logiquement conduire à une réduction de la période de transition.* ».[SEG96]

Ce n'est pas compliqué à comprendre : l'armée ne souhaite incorporer qu'environ 50% des sursitaires. Partant de là, comment les sélectionne-t-elle ? Aucun critère précis n'a été défini, afin, justement, de pouvoir continuer officiellement à maintenir l'illusion.

On pourra ici parler de discrimination sur l'information. Car, puisque l'armée doit « choisir » un sursitaire sur 2, celui qui aura accès à l'information ou au piston, donc généralement quelqu'un de plutôt favorisé [40] sera celui qui y échappera. Cette forme de discrimination existait déjà, mais la réduction des « besoins » des armées l'accentue terriblement.

Le récent drame de Poligny [41] est une illustration de cet état de fait : un jeune ouvrier, a tenté de se suicider par peur de perdre son emploi à l'issue de son incorporation. Il aurait pourtant dû bénéficier des mesures pour titulaires de CDI, annoncés en grande pompes par A. Richard devant l'Assemblée Nationale. Mais il n'était pas au courant de toutes les ficelles.

Un autre exemple simple : aujourd'hui, de plus en plus de gens reçoivent leur feuille de route alors qu'il n'ont jamais fait les « trois jours ». Ils sont en quelques sorte convoqués par surprise, une semaine avant l'incorporation. Quelle partie de la population va être le mieux à même de réagir correctement à une telle situation ?

Alors qu'une partie « favorisée » de la population s'échange les « trucs et astuces » par Internet, du report pour étude bidon à la lettre au député, en passant par le report L32 factice et le meilleur moyen de se faire réformer P3/P4, des milliers d'autres sursitaires se trouvent limités aux conseils de leur BSN, et constituent le lot de ceux qui partiront.

Néanmoins, aucun critère net n'est défini, et il y a une bonne raison : cela permet de continuer à faire « comme si » il y avait encore égalité.

« Mesures CDI » : le coup de grâce

Le 21 Juin, à la satisfaction générale de nos élus, M. Richard annonçait que désormais, tous les titulaires d'un contrat de travail de droit privé bénéficieraient d'un report d'incorporation . Un tel report, aujourd'hui, pour les titulaires de CDI, équivaudrait à une dispense[42](le conditionnel est employé car ces mesures sont plus ou moins appliquées, selon les préfectures). Cette mesure change la donne, il faut bien le souligner : les titulaires d'un CDI sont dispensés de service national. Ceux qui restent vont le faire à leur place.

Cette officialisation d'une discrimination sur critères socioprofessionnels, présentée comme une mesure d'aide à l'emploi est très contestable, étant donné que le Service National est généralement considéré comme un frein à l'insertion professionnelle, quelle que soit la situation des jeunes gens. [43]. Par ailleurs, elle exclue d'office une population de gens déjà défavorisés :

• CDD : ils obtiennent un report de la durée de leur contrat. A l'issue de ce report, ils sont incorporés, alors qu'en leur laissant quelques mois, ils pourraient mettre à profit leur expérience pour trouver un autre contrat, ce qui n'est plus le cas au bout de dix mois de service. Le cas des intermittents du spectacle est symptomatique : après un service national de dix mois,

---

concurrence, de l'option militaire -. L'abandon de la solution du service civil obligatoire pose le problème en termes radicalement nouveaux. Il est clair, en effet, que les armées sont dans l'incapacité d'accueillir, dans les six années qui viennent, les sursitaires actuels et futurs - que l'on songe, en particulier, à ceux qui feront partie de l'ultime classe appelée - ainsi que les appelés de six classes. Quel que soit le critère retenu pour revenir à des effectifs compatibles avec les capacités d'accueil, il en résultera des inégalités de traitement qui ne sont que trop aisément prévisibles et que la disparition programmée du service militaire ne fera qu'aviver. Il a donc semblé à la mission que ces perspectives devraient logiquement conduire à une réduction de la période de transition, réduction qui, au delà de ses effets directs sur le service national, aurait des conséquences sur les modalités mêmes de mise en oeuvre de la loi de programmation. ». [SEG96] Et des dizaines d'autres (Général Douin, Général Fassier etc.)

Note 40 : Il y a un adage très répandu, qui consiste à dire que « pour faire un service intéressant, il faut le préparer », et que tous les gens ayant fait un service intéressant vous répéterons avec fierté... La véracité de cette formule est malheureusement la démonstration de l'inégalité face au service, et plus particulièrement face à l'information, entre ceux qui ont les moyens de se renseigner et d'effectuer les démarches administratives, et ceux qui ne les ont pas (combien de boulangers connaissent l'existence des CSNE ? Alors que dans les grandes écoles, les offres de CSNE sont placardées avec les offres de stages, et tout le monde s'échange les informations sur les « bon plans CSNE »).

La mission Séguin ne s'y est pas trompée, en analysant les formes civiles du service national : « D'ou un premier constat : ce sont des jeunes bien informés qui entreprennent les démarches nécessaires. ».[SEG96]

Note 41: AFP, 21/07/2000 : « Un jeune homme a tenté de se suicider hier pour échapper au service militaire, en se jetant d'une colline à Poligny (Jura). Originaire de Salais-les-Bains, cet ouvrier de 22 ans ne supportait pas la perspective de perdre son emploi. Il a chuté de 50m de haut sur un sentier situé en contrebas et souffre de multiples fractures. »

Note 42 : Alain Richard, Assemblée Nationale, le 21/06/00 (Puis confirmé par un communiqué de la Défense, du Permier Ministre etc.) « tous les jeunes titulaires d'un CDD ou d'un CDI bénéficient d'un report d'incorporation (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste). »

Ceci équivaut à une dispense, puisque les bénéficiaires en CDI obtiennent un report de 2 ans, indéfiniment renouvelable, qui les conduits après janvier 2003, et ils ne sont donc plus incorporables.

Note 43 : « Il est donc incertain que le service national ait une incidence positive sur les statistiques relatives au chômage des jeunes. Il n'est pas exclu qu'il joue un rôle négatif sur l'embauche et la recherche d'emploi des jeunes gens assujettis. », I.C.4.c) - rapport Vinçon, 1996.

« Plus vite la jeunesse s'insère et trouve une voie professionnelle qu'elle suivra, mieux c'est pour la nation, plutôt que de la faire attendre par un service volontaire pour passer le temps. », audition de M. Jean Fourré, président de la commission interministérielle des formes civiles du service national, audition pour la mission Vinçon, 1996.

Note 44 : Réponse du 20/07/2000 de Michel Sapin, à la fédération fonctionnaires FO qui s'insurgeait contre le caractère discriminatoire des dernières mesures : « Les mesures qui ont été prises en faveur des jeunes ont pour objet de les protéger du risque du chômage à l'issue du service national [...]. Les fonctionnaires bénéficient de la garantie de l'emploi. Il n'y a donc pas de discrimination à leur égard. »

Note 45 : Loi 97-1019 portant réforme du code du SN. Article 4.I.1 et 2 : « I. - l° Avant le premier alinéa de l'article L. 122-18 du code du travail, il est inséré un alinéa ainsi rédigé : « Le contrat de travail d'un salarié ou d'un apprenti, appelé au service national en application du livre II du code du service national, est suspendu pendant toute la durée du service national actif. »;2° Le premier alinéa de l'article L. 122-18 du même code est complété par une phrase ainsi rédigée : « La réintégration dans l'entreprise est de droit. » ;

ils perdent leur statut intermittent, et doivent tout recommencer à zéro pour le gagner à nouveau. On ajoute de la précarité à la précarité ;

• Étudiants : Les étudiants ayant choisis les cursus les plus longs doivent interrompre leurs études. Dans certains cas, l'interruption de dix mois se transforme en arrêt définitif (impossibilité d'obtenir une nouvelle allocation après interruption, par exemple). Des diplômés potentiels se transforment en non diplômés.

• Chômeurs : Le cas le plus caractéristique de l'inégalité engendrée par ces nouvelles mesures. Des gens rencontrant des difficultés d'insertion sont purement et simplement ignorés par une mesure prétendant « favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. » Pire : un jeune homme en recherche d'emploi bénéficie parfois de mesures d'aide à l'insertion, de formations. Il poursuit ses propres démarches. Tous ces efforts sont finalement ruinés par un départ sous les drapeaux !

• Fonctionnaires : ceux que l'on présente souvent comme des privilégiés ont bien du mal à comprendre les raisons de la discrimination mise en place. Ils ont un emploi ; ils ont les mêmes contraintes familiales et financières que les CDI (une femme, un appartement, un prêt). Alors ? Ils ont la garantie de l'emploi, répond le gouvernement[44]. Or, les CDI ont aussi une garantie de l'emploi, en théorie, puisque la réforme de 97 introduit l'obligation pour l'employeur de réintégrer les jeunes hommes qui partent sous les drapeaux[45]. Et le gouvernement ne s'est pas privé de le rappeler il y a quelques mois. Si il y a une cohérence dans tous cela, si il y a effectivement une volonté de favoriser l'emploi, l'égalité, la justice, nous la cherchons encore ; Ils sont incorporés pour ne pas désorganiser les armées ? Mais lorsqu'on retire un professeur à sa classe de terminale deux mois avant le baccalauréat, on désorganise l'éducation nationale ; décidément, où est cachée la cohérence ?

• et tous les autres : ce serait trop facile. Mais le nombre de statuts existant pour de jeunes hommes entrant dans la vie active est énorme ; free-lance, compagnon du devoir, professions libérales, contrats particuliers n'entrants pas dans le cadre du CDI (avocats), la liste est longue et nous ne la connaissons probablement pas dans son intégralité. L'ensemble de ces gens ont pourtant des situations très similaires à celles des CDI, et sont exclus des dernières mesures. Pourquoi ?

Ironie de la politique : alors que depuis le début, le collectif Sans Nous se bat contre une inégalité constitutionnelle injustifiée, le gouvernement répond en créant une nouvelle inégalité flagrante, sans doute plus grave (car basée sur des critères sociaux).

Il n'est pas dit que les sursitaires laisserons les choses en l'état sans rien faire.

Conclusion

• Rupture incontestable du principe constitutionnel d'égalité ;

• Service National « gangrené » par les inégalités, « exemple les plus achevé de l'inégalité sociale », depuis longtemps déjà, et mainte fois dénoncé pour ces dérives.

• Inégalités fortement aggravées par la transition, depuis 1996.

• Inégalités favorisant les gens déjà favorisés par ailleurs, officialisées par une mesure exemptant de fait les titulaires de CDI.

Il n'est guère plus que les responsables politiques à essayer d'entretenir l'idée qu'il y a encore de l'égalité quelque part, allant même jusqu'à dire qu'il faudrait continuer les incorporations pendant 2 ans encore, par soucis d'égalité, usant d'artifices rhétoriques et de petites phrases qui n'ont d'autre valeur que celle de sembler raisonnables et pleines de bon sens.

Ne pouvant plus se prévaloir d'aucun principe, et surtout pas des principes d'égalité et d'universalité, allant même totalement à l'encontre de ces principes, il ne reste rien pour justifier la prolongation du service national pour deux ans encore.

Conclusion

Plus rien ne justifie la prolongation du Service National. Il n'a jamais été aussi inégal et discriminatoire en même temps qu'inutile pour tout le monde, et pour l'armée en particulier.

Plus que jamais, le collectif est en droit de réclamer satisfaction :

• L'exemption de tous les sursitaires en faisant la demande ;

• La libération immédiate des appelés qui le souhaitent, plutôt que de continuer à les forcer à simuler des problèmes psychologiques ou à déserter ;

• L'amnistie et l'arrêt immédiat des poursuites contre les insoumis et déserteurs, acculés à la désobéissance par une loi injuste, discriminatoire et sans fondement ; parfois même insoumis malgré et eux et sans le savoir.

REVUE DE PRESSE

7/03/2001

Libération **– *Par Jean-dominique MERCHET***

Sanctions pour le déserteur de la dernière heure. Condamné hier à Paris, Lionel Ernatus a fait appel.

On jugeait hier à Paris un jeune Français pour désertion. C'est une accusation grave mais le procès avait pourtant quelque chose de saugrenu. Alors que le service militaire vit ses derniers mois, que des milliers de jeunes échappent le plus légalement du monde à cette obligation, la justice citait en effet à comparaître Lionel Ernatus comme s'il avait mis la patrie en danger. Il a finalement été condamné à six mois de prison avec sursis et 120 heures de travaux d'intérêt général. Soutenu par l'association des Sans-Nous (1) qui milite pour la fin immédiate du service national, il a décidé de faire appel.

«La caserne? J'ai dû y rester vingt minutes», raconte ce jeune Antillais à Libération. Début septembre 1999, il s'apprête à partir en vacances lorsque la police l'arrête dans le RER, lors d'un simple contrôle d'identité. Il est fiché comme insoumis depuis le mois d'avril, et les policiers le remettent aux gendarmes. Direction la caserne du 1er régiment du Train à Vincennes (Val-de-Marne).

Lorsqu'il y arrive, un jeudi soir, le bureau chargé de l'incorporation est fermé. On lui fait signer un papier en lui demandant de revenir le lendemain. Pas vraiment rebelle, il y retourne donc le vendredi en milieu d'après-midi. Au poste de garde, le planton refuse de le laisser entrer, en lui expliquant que le bureau est déjà fermé! Le week-end commence tôt dans l'armée. «Repassez lundi», lui dit-on. Il ne repassera pas, et d'insoumis devient déserteur.

S'il s'est retrouvé dans cette situation délicate, c'est qu'il n'a pu bénéficier des nouveaux reports d'incorporation qui profitent aux salariés. Au chômage, il travaille alors comme animateur bénévole dans une association de quartier. Né en 1974, ni étudiant ni salarié, Lionel Ernatus est bon pour le service.

«Sens civique». «L'individu n'est pas désireux de faire son service militaire», a constaté hier le procureur, réclamant une amende, «au moins» six mois de prison avec sursis, ainsi que la privation de ses droits civiques «pendant deux ou trois ans». «Il faut une sanction pour ne pas créer d'inégalité entre ceux qui n'ont pas peur de se rebeller contre l'ordre social et ceux qui, disciplinés, font preuve de sens civique», a ajouté le magistrat.

«Ce procès est anachronique, absurde. La désertion est une incrimination d'autrefois quand déserter signifiait mettre en danger d'autres hommes», a répliqué l'avocat de Lionel, Me Jean-Jacques de Felice, vétéran des procès d'insoumis dans les années 70. «Aujourd'hui l'institution militaire n'a plus besoin de ces jeunes de 20 ans.»

«Sincérité». Grand gaillard apeuré, Lionel Ernatus a tenté de

se défendre en expliquant qu'il souhaitait désormais obtenir le statut d'objecteur de conscience. «Mais vous avez déposé votre demande après votre désertion. On peut s'interroger sur votre sincérité», a réagi, cassant, le juge.
Condamné par la justice, Lionel Ernatus n'en a pas terminé pour autant avec l'armée. S'il est finalement incorporé au 1er Train, il lui faudra renoncer à son nouvel emploi dans un labo photo et au petit studio qu'il loue dans le XVIIe arrondissement. «Je me retrouve à la rue», résume-t-il.
Volontaires. Tout cela pour un service militaire moribond, dont la fin a été annoncée il y a plus de cinq ans par Jacques Chirac. Au ministère de la Défense, on estime que «30 000 à 40 000 jeunes devraient encore être appelés sous les drapeaux en 2001 et 2002». Sauf décision préélectorale qui avancerait le calendrier, l'armée sera entièrement professionnelle au 1er janvier 2003. «En février, nous avons incorporé 7 000 jeunes, ce qui correspond à nos besoins, ajoute-t-on. Grâce à notre dispositif de reports d'incorporation pour les salariés, ceux qui viennent aujourd'hui à l'armée le souhaitent presque tous.» Voilà qui ne suffira pas à consoler Lionel Ernatus. (1) www.sansnous.org

20/12/2000

Libération : *Sans Nous*
Désigne un collectif de sursitaires récalcitrants d 'effectif variable : plus de 175000 sur l'Internet, moins de 700 lors des manifestations de rue. Revendications ? La suspension de la conscription avant le dernier appel sous les drapeaux, en février2002. En 1996, à l'annonce chiraquienne de la quille généralisée pour janvier 2003, les ultimes appelés (nés avant 1979) avaient déclaré : « Si nos cadets sont exemptés, l'armée devra faire sans nous. », cela sonnait bien ; un nouveau groupe était né, malgré le risque de prison (un an) pour insoumission. Battage médiatique aidant, les Sans nous ont fait monter la pression dans les rangs polistiques. Non sans succès. Au tableau de chasse, la circulaire signée Alain Richard, visant à reporter d'une paire d'années l'incorporation, sur présentation d'un contrat de travail. Heureux salariés, l'armée fera sans eux. Et, à défaut, avec les autres : les fonctionnaires et autres malchanceux qui pour l'occasion, se sont nommés « les derniers des cons ».

21/10/2000

Le figaro : *Une prime pour les derniers appelés*
Comment mettre fin au service militaire ? Légalement, la question ne se pose pas : la suspension de « l'appel sous les drapeaux » interviendra le 31 décembre 2002. À cette date, les armées seront entièrement professionnalisées. Le 1er janvier 2003, le statut d'appelé n'existera donc plus.
Techniquement, en revanche, elle est difficile à résoudre. Quand et comment conviendra-t-il d'arrêter les incorporations ?
En bonne logique, et puisque la durée légale du service militaire est de dix mois, ce devrait être le 1er février 2002. Mais, dans les états-majors, on s'attend à ce que cette date soit avancée. Au ministère, on recherche un atterrissage en douceur. Avec, pour les derniers appelés, quelques avantages, dont un pécule.
Seuls restent soumis au service militaire les jeunes gens nés avant le 1er janvier1979. Sursitaires pour la majeure partie d'entre eux, ils ont entre 22 et 27 ans. Leur nombre est estimé à quelque 200 000. Il serait encore de 150 000 l'an prochain.
Ces chiffres sont théoriques. Car tous les titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée (CDI) ou déterminée (CDD) peuvent demander un report qui, en fait, vaut exemption.
Les besoins des armées, en revanche, sont connus. En décroissance régulière depuis 1996, le nombre d'appelés, en postes budgétaires, se situait autour de 95 000 l'an dernier. Il s'élevait cette année à 62 500 et il est prévu qu'il soit inférieur à 23 000 l'an prochain.
Combien en 2002, dernière année du service militaire ? « c'est le flou, reconnaît-on au ministère de la Défense. Peut être zéro. » Dans ce cas, les dernières incorporations interviendraient vers la fin 2001. « Mais peut-être aussi quelque milliers... » Cela dépendra des recrutements dans trois catégories de personnel : les engagés (de 44 000 en 1996, ils doivent passer à 92 500), les volontaires (27 000 sont attendus en 2002) et les personnels civils (plusieurs milliers manquent aujourd'hui à l'appel).
Plus que l'armée de l'air et la marine, c'est l'armée de terre qui ne peut encore vivre sans appelés. Ils restent indispensables, surtout au sein des unités de soutien, dans la logistique, ainsi que dans les écoles.
À ces petits derniers du service militaire, non titulaires d'un CDD ou d'un CDI, il faut, de plus en plus, beaucoup de conscience civique pour remplir leurs obligations. D'où ces « compensations » que rendra publiques Alain Richard le 6 novembre, lors de la discussion de son budget pour 2001 à l'Assemblée Nationale. Rassemblées dans un « plan de valorisation » du service national, elles auront trois points d'application. Avant l'incorporation, un « dialogue renforcé » pour le choix de l'affectation. Pendant le service, un « suivi individualisé » pour garder contact avec le monde professionnel. A la fin du service, « des aides pour rendre plus aisé le retour à la vie civile ».
C'est dans ce cadre que s'inscrira le pécule. Une prime qui, laisse-t-un entendre, serait d'environ 4 000 francs. La somme n'est pas astronomique, mais elle représente huit fois le « prêt » du soldat qui est un peu supérieur à 500 F par mois.

Patrice-Henry Desaubliaux

15/08/2000

BBC –Radio One *à 12h30*
Même en Grande-Bretagne, on parle de nous. Reportage sur le collectif par Alasdair Sandford.

09/08/2000

L'Alsace : *Report d'incorporation*
Tous les jeunes titulaires d'un emploi, qu'il s'agisse d'un CDD ou d'un CDI, pourront différer leur Service National, une mesure destinée à favoriser la lutte contre le chômage et l'entrée dans le monde du travail. ALAIN Richard a annoncé hier un report d'incorporation au Service national pour « tous les jeunes titulaires d'un emploi », une disposition accueillie avec des réserves par le collectif « SansNous » qui réclame « une mesure globale » pour régler le problème des sursitaires.
La Dépêche : *Les sursitaires veulent se défiler...*
Sur les 80 dossiers de demandes de report adressés à la préfecture de l'Aveyron, 76 ont reçu un avis favorable comme le recommande la circulaire du ministère de la Défense. Mais presque la moitié des 300.000 derniers sursitaires devront quand même faire leur service militaire.

07/08/2000

L'Humanité : *Le mouvement des «SansNous» contre la conscription perdure...*
L'emploi plutôt que l'uniforme
Quelques 300 000 jeunes gens sont susceptibles de faire leur service militaire dans les deux ans qui viennent. Mercredi, 20 heures. À Paris, le collectif Sans nous - jeunes gens sursitaires, les derniers à devoir remplir leurs obligations militaires - se réunit chaque semaine dans un amphithéâtre de la fac de Jussieu pour informer les nouveaux arrivants et débattre des orientations à donner au mouvement. En province, des comités se sont organisés sur le même modèle.

02/08/2000

L'Alsace : *Les «SansNous»*
Un comité strasbourgeois des « Sans Nous », les réfractaires au service militaire, vient d'être créé. Ils s'opposent à l'application de la réforme du service, qui les transforme, selon eux, en « citoyens de seconde zone », de part l'année de leur naissance.

24/07/2000

L'éducation nationale a besoin de ses «SansNous»

De nombreux jeunes enseignants, surveillants, personnels d'éducation ou d'orientation, vont arriver au terme de leur sursis d'incorporation et se voir appeler sous les drapeaux dans les mois qui viennent..

18/07/2000

AP : *Un certain nombre de SansNous seront appelés...*

Le chef d'état-major de l'armée de Terre Yves Crène a réaffirmé vendredi que son corps a « encore besoin pour les années qui viennent d'un certain nombre d'appelés » pour faire face à « une transformation difficile, qui demandera du temps ». Alors que les jeunes membres des comités des SansNous, qui réclament un arrêt immédiat de la conscription malgré les reports accordés aux titulaires de contrat de travail, le général Crène a assuré sur RTL qu'un « certain nombre de SansNous seront appelés ». L'armée de Terre aura besoin de 20.000 appelés en 2001, a-t-il précisé.

14/07/2000

Le point : *Les SansNous font de la résistance*

L'armée attend. Non seulement que le président de la République passe le 14 Juillet un peu de baume sur ses plaies (...)

AFP :

13 membres du Collectif SansNous ont été interpellés et arrêtés dès leur sortie du métro Franklin D. Roosevelt à 8h00 ce matin alors qu'ils voulaient voir le défilé de manière pacifique. Le Collectif SansNous déplore cette nouvelle action de force des CRS et demande des comptes au président de la république. Il serait temps de régler cette situation plus qu'embarassante.»

13/07/2000

RTL *- 14 juillet : les derniers conscrits en appellent à Jacques Chirac.*

Jacques Chirac donnera demain sa traditionnelle interview télévisée du 14 juillet en direct de l'Elysée.. Le collectif des « SansNous », les jeunes appelés nés avant le 1er janvier 1979 et qui sont les derniers à devoir faire leur service militaire, l'écoutera avec attention. Les « SansNous « espèrent que le chef de l'Etat acceptera d'avancer d'un an, au 31 décembre 2001, la date de suspension du service national. Dominique Pennequin

France Inter : *Service national: une réponse très attendue du président.*

Faut-il anticiper la fin du service national ?... C'est à coup sûr une des questions auxquelles Jacques CHIRAC ne saurait échapper demain. On serait même tenté de dire qu'elle est programmée (....)

28/06/2000

Charlie Hebdo

…D'ici la fin 200, l'armée a encore besoin de 120 000 pigeons pour faire tourner la baraque. Punis seront les inutiles à la société. Les autres quartier libre !…

Article de Charb qui est très corrosif et Alain Richard en prend pour son grade.

22/06/2000

Le Parisien : *Exemption pour les jeunes titulaires d'un emploi*

ALAIN RICHARD, ministre de la Défense, a annoncé hier à l'Assemblée nationale que tous les appelés ayant un emploi, qu'il s'agisse d'un CDI ou d'un CDD, bénéficieront d'un report d'incorporation au service national. Autrement dit, les sursitaires censés effectuer leur service militaire jusqu'à la fin de l'année 2002, en seront exemptés s'ils trouvent un emploi avant leur incorporation. Cette décision est une première victoire pour le collectif des Sans nous, qui réclame.l'arrêt plus tôt que prévu du service national, mais les derniers appelés souhaitent que la mesure d'exemption concerne également les étudiants et ceux qui recherchent un travail. Cette revendication a peu de chance d'aboutir, car l'armée a encore besoin de 120 000 appelés d'ici à la fin de 2002.

Libération : *Les salariés ne seront pas incorporés*

Report automatique du service national pour les jeunes en CDD et CDI?

21/06/2000

Le Parisien : *« Il faut exempter les jeunes ayant un emploi »*

PAUL QUILÈS, ancien ministre de la Défense (PS)

Propos recueillis par Nicolas Borvo

AFP : *Sursitaires : les «Sans Nous» réclament «une mesure globale»*

Paris, 21 juin (AFP) - Le collectif «Sans Nous» qui milite pour la suppression du Service National pour les sursitaires, a estimé que les déclarations d'Alain Richard mercredi à l'Assemblée nationale constituaient «un mieux», tout en continuant de réclamer «une mesure globale» pour régler le problème. «Il y a un mieux, même si nous ne voyons pas énormément de modification par rapport à la circulaire du 30 mai», a déclaré Matthieu Roger, l'un des porte-parole du mouvement, interrogé par l'AFP.

19/06/2000

Libération : *Sans nous mais avec elles.*

Article concernant la manifestation du 18 juin.

Le parisien : Les derniers appelés prônent la désobéissance civile Article vu sur le Parisien en ligne, toujours pour la manifestation du 18

Le Républicain de l'Essonne : *Service militaire ? Non merci !*

Un millier de sursitaires, dont un certain de l'Essonne, ont manifesté, dimanche, à Paris, à l'appel du collectif « SansNous ». Ils demandent à être exempté.

18/06/2000

Le Monde : *Le ministre de la défense recommande la « bienveillance » aux préfets pour les dossiers des sursitaires*

Le collectif des « Sans Nous appelle à manifeste le dimanche 18 juin

17/06/2000

Les Sans nous tentent l'épreuve de la rue

Un article de Libé qui annonce la manifestation du 18 juin et une interview de Paul Quiles.

16/06/2000

Le PCF demande un réexamen de la situation des « SansNous »

Le Parti Communiste français a demandé vendredi que la situation des SansNous, qui réclament la suppression du service militaire de dix mois pour les sursitaires « soit réexaminée avec l'objectif de déboucher sur une solution humaine ».

M6 Lille

On parle des SansNous dans le 6 minutes local.

14/06/2000

Le Monde: *Dix mois, un jour par Pierre Georges*

Ils ont leur site Internet, www.sansnous.org. Ils ont leur pétition qui circule sur la Toile. Ils ont leur sigle rouge, SN, à la fois comme Service national et comme Sans Nous. Ils ont leur organisation et maintenant leur collectif qui a lancé, pour le 18 juin, un appel à manifester à Paris, place de la République. Et ils ont maintenant leurs désormais, à la manière de l'an 2000, 56 gaillards qui, à partir de ce mardi, ont décidé de ne « plus répondre aux ordres d'appel sous les drapeaux ». Bref, les derniers appelés sursitaires, ceux qui nés avant 1979 restent soumis jusqu'en 2002 aux obligations militaires à l'ancienne ne veulent plus y aller. Ils le disent de façon abrupte : « Nous ne voulons pas être les derniers des cons ». Ou, de manière plus argumentée, en dénonçant ce qu'ils considèrent être « l'injustice de la réforme du service national et les inégalités entraînées par la loi de 1997 ».

***Reuters** - Le RPR réclame la fin du service national, à compter du 1er janvier 2001, quelle que soit l'année de naissance...*
Le RPR réclame la fin du service national pour tous. Le parti gaulliste vole ainsi au secours des sursitaires nés avant le »1er janvier 1979, qui doivent toujours effectuer leur service national d'ici la fin 2002.
***AP** - Le RPR propose de supprimer la conscription obligatoire dès 2001*
Le RPR a demandé mardi au gouvernement d'avancer la date de suppression du service national au 1 er janvier 2001, afin d'éviter une ''rupture d'égalité'' entre les jeunes nés avant 1979 et les autres. ''Le service national obligatoire constitue dorénavant un frein à l'insertion pour ceux qui ne peuvent faire autrement'', a déclaré dans un communiqué Jean-Baptiste Barberot, délégué national à la jeunesse du mouvement gaulliste.

13/06/2000
***Libération :** Les derniers insoumis...*
C'est un appel à la désobéissance civile : «Révoltés par l'injustice de la réforme du service national et par les inégalités entraînées par la loi de 1997, et devant le silence des autorités, nous, sursitaires du service national, déclarons d'ores et déjà que nous ne répondrons plus aux ordres d'appel sous les drapeaux.» Ce matin, 56 jeunes, membres du collectif Sans nous, ont déclenché une vague d'insoumission. Derrière eux se profile un comité de soutien qui compte parmi ses membres des personnalités comme Noël Mamère, Alain Krivine, Mgr Gaillot et Romain Goupil. Les insoumis sont passibles d'un an de prison, les soutiens de cinq, au titre de la «provocation à l'insoumission».
***Le Figaro :**Les « SansNous » vers l'insoumission*
Une pétition rendue publique aujourd'hui. (Publication du texte intégral de l'appel à la désobéissance civile.

11/06/2000
***Le Monde :** dépêche Service Militaire*
Une trentaine de membres du collectif «Sans Nous» réclamant la suppression du service militaire pour tous les jeunes nés avant le 1er janvier 1979 ont été interpellés, vendredi 9 juin à Paris, devant le ministère de la défense. Ils appellent à une manifestation nationale le 18 juin dans la capitale.

10/06/2000

***Libération :** Les «SansNous» finissent au trou*
« On est aussi là pour faire la fête ! » lance Thomas, membre du collectif « Sans nous » qui milite contre l'incorporation des jeunes nés avant 1979. Mais la journée de vendredi s'est terminée au commissariat. Partie de Montparnasse sous escorte discrète des RG, la mini-manifestation d'une trentaine d'appelés récalcitrants s'est dirigée vers el ministère de la Défense. Objectif : planter un camp symbolique sous les fenêtres du ministre Alain Richard. Arrivés à proximités, les jeunes gens étaient attendus: sirènes hurlantes, les CRS et autres policiers motocyclistes ont déboulé dans la rue, en sens interdit. Six jeunes gens ont été embarqués menottes aux poignets, les autres conviés à se rendre aussi au commissariat. Le matériel de camping et les provisions ont été dispersés sur le trottoir. Les manifestants ont été relâchés après deux heures passées au poste. Les « Sans nous » appellent à une manifestation nationale le 18 juin à Paris, place de la République. K.C.

***Le Figaro :** Les sursitaires ne désarment pas*
Les sursitaires ne désarment pas Action surprise du collectif "Sans nous", hier devant le ministère de la Défense. Une trentaine de manifestants a été inerpellée; (Photo Richard Vialeron/Le Figaro)
La dernière action surprise du collectirf "Sans nous" a tourné court, hier après-midi, après l'interpellation d'une trentaine de ses membres devant le ministère de la Défense, à Paris. Depuis plusieurs mois maintenant, ces jeunes sursitaires réclament la suppression immédiate du service national obligatoire, refusant de faire partie des 122 000 appelés attendus sous les drapeaux d'ici à la fin effective de la conscription.
Rassemblés sur le parvis de la gare Montparnasse, les membres du collectif avaient initialement prévu d'intervenir devant l'un des bureaux du service national, boulevard Diderot. Mais les portes du local, pariellement muré le mois dernier par les mêmes manifestants, avaient été fermées hier, avant l'heure, par mesure de prudence. Vers 15 heures, tentes, pneus, pancartes et duvets sous le bras, les contestataires ont donc pris le chemin du ministère de la Défense.
A peine sortis du métro, la trentaine de jeunes gens s'est trouvée nez à nez avec les forces de l'ordre. Une course-poursuite de quelques mètres qui s'est brutale- ment achevée devant le 23 de la rue Saint-Dominique. Certains jeunes ont alors été brièvement menottés, et une partie de leur matériel, confisquée. Bien qu'encerclés par une vingtaine de policiers, les contestataires ne se sont pas privés de faire connaître leur mécontentement: "Non, noun nou, au service militaire ! Exemption de tous les sursitaires !" hurlaient-ils en coeur, coups de sifflet à l'appui. Sur un T-shirt, le message était tout aussi clair: " Tant qu'il y aura des injustices, il y aura des raisons de resister." Accroupi contre le mur, Sébastien, spécialement venu de Nancy, ne cachait pas sa joie d'être là: « J'ai 25 ans et ça fait vingt-cinq ans que je ne veux pas faire mon service, avait-il expliqué peu avant. Je ne suis incorporalbe qu'en avril 2002, mais je veux à tout prix les soutenir plutôt que d'attendre et de voir venir.»
Peu après, le jeune homme a été contraint de suivre ses camarades dans les fourgons dépêchés sur place. Dans un habitacle remuant, on pouvait entendre les voix de sursitaires déçus d'avoir été interrompus dans leur élan mais pas découragés.
Emmenés dans deux commissariats voisins, les jeunes gens ont finalement été relâchés peu avant 18 heures. Parmi eux, Thomas, pour qui "tout a été trop rapide". "Nos intentions n'étaient pas mauvaises, estime-t-il. On a la terrible impression d'être transparents face à un ministère qui reste sourd à nos revendications. Mais, motivés comme on est, on parle déjà de ce qu'on va faire après". Etudiants préparant leur thèse ou leur concours, jeunes professionnels du droit ou du spectacle, voire chercheurs

ou dessinateurs, les "Sans nous" ont rappelé qu'ils ne voulaient pas, pendant dix mois, "aller faire du jogging à Rambouillet (ou) construire un sauna pour les officiers".
Le 18 juin prochain, ils se réuniront place de la République pour une manifestation nationale.

AFP : *19h02*
Des membres du collectifs Sans Nous ont été interpellés, le 09 juin 2000 devant le ministère de la Défense à Paris, lors d'une manifestation pour réclamer la suppression du service militaire pour tous, y compris les jeunes nés avant le 1er janvier 1979.

09/06/2000
Le monde : *conséquences de la suppression du SN sur l'emploi*
Les derniers sursitaires du service national ne veulent pas rejoindre les casernes. A l'appel du collectif Sansnous, ils ont encore manifesté ce week-end. Face à ce mouvement, Lionel Jospin a demandé au ministère de l'emploi de chiffrer les conséquences d'un arrêt anticipé de la conscription sur l'emploi des jeunes. Une nouvelle requête qui s'ajoute aux projections déjà réalisées sur l'« effet-chômage » de la suppression du service militaire. Heureusement, la reprise est là...

30/05/2000
Libération : *L'armée débordée de corvées*
Kosovo, marée noire, tempête… les militaires se plaignent trop travailler.…Rumeur- La mobilisation des Sans Nous – qui réclament la fin immédiate du service national- est suivie de très près dans les états majors qui bruissent de rumeurs sur une annonce présidentielle lors du 14 juillet…

29/05/2000
Ouest-France : *Le refus des derniers appelés*
Article sur la manif rennaise du 27 mai
« Samedi après-midi, un cortège de quelques 120 jeunes à manifesté de la place de la mairie jusqu'à une caserne rennaise. Ils considèrent leur obligation de faire leur service national comme une injustice.

27/05/2000
AFP:*Les SansNous manifestent contre le service national*
Plusieurs centaines de jeunes gens ont défilé samedi à Paris et dans plusieurs villes de province pour demander la fin du service national pour tous les sursitaires, à l'appel du collectif «Sans nous».A Paris, quelques centaines de manifestants (de 1000 à 1.500 selon les organisateurs) ont défilé entre Denfert Rochereau et la faculté de Jussieu.A Lyon, une centaine de jeunes gens ont marché jusqu'à la préfecture avant de se livrer à des «pompes» symboliques devant la préfecture. A Caen, à Rennes, à Toulouse, à Nancy, à Metz, ils ont été à chaque fois plusieurs dizaines à manifester. Les jeunes gens nés avant le 1er janvier 1979 sont toujours tenus de faire leur service national de dix mois, alors que la conscription doit s'achever fin 2002.Leurs cadets, nés après le 1er janvier 1979, ne sont tenus qu'à la journée d'appel de préparation à la défense.
M6
Reportage sur la manifestation de Paris et de Nancy avec comme angle d'attaque le PACS

25/05/2000
Lu dans ***La Haute-Marne Libérée***
Deux témoignages de sursitaires, un étudiant et un salarié. Puis quelques mots sur le collectif.

AFP *- Des manifestants....*
Des manifestants du collectif «sans-nous» édifient, le 25 mai 2000, un mur d'agglomérés devant le bureau du service national du ministère de la Défense, boulevard Diderot à Paris pour protester contre l'incorporation visant les sursitaires nés avant le 1er janvier 1979.

France 3 *- Soir 3*
Images de la construction du mur.

18/05/2000
AFP*: Rencontre collectif des sursitaires/ministère de la Défense sans Résultat.*
La rencontre entre une délégation du Collectif «Sans nous» pour la suppression du service militaire pour les sursitaires,
et un conseiller du ministre de la Défense, Alain Richard, jeudi soir à Paris, s'est terminée sans résultat concret, a constaté l'AFP.

15/05/2000
Libération : *Les Sans-Nous manoeuvrent au Champ-de-Mars*
Le collectif des incorporable (nés avant 1979) a réuni 1000 manifestant

14/05/2000
La voix du Nord
« Enrayer la machine à incorporer! »
Dernière Nouvelles d'Alsace
« Service militaire : le chahut », cet article parle de la manif du 13 mai, des slogans comme « Richard, arrête ton char »
Le journal du dimanche : *Les « Sans nous » ne désarment pas*
Hier à Paris, un millier de sursitaire ont manifesté pour réclamer la suspension immédiate du service national. Jospin ne les a pas convaincu.

13/05/2000
La voix du Nord
Un article portant le titre *«Les sursitaires font de la résistance »*

12/05/2000
RTL : *Service National, le combat des SansNous*
Nouvel Observateur : *Les sursitaires contre le service national*
Le Nouvel Obs du 12 mai parlent encore une fois de nous: date et lieu de la manifestation.

AFP : *Manifestation de sursitaires samedi contre le service national*
L'AFP rappelle encore une fois la date de la manifestation.
TF1 *- journal de 13h, vendredi 12 mai*
Problème emploi, témoignages de sursitaires.
AFP : *Lionel Jospin annonce plusieurs mesures en faveur des jeunes*
Où comment faire du pseudo-neuf en se basant sur des textes Anciens..
AFP : *le collectif SansNous ne relâche pas la pression*
La réponse du collectif à l'intervention du premier ministre
«La Provence» parle de mercredi

11/05/2000
RTL *– J'ai mon mot à dire*
Débat entre Matthieu et Jean-François Bureau, porte parole du ministère de la Défense.

09/05/2000
La cinquième *– Riposte*
Vincent parle du collectif et de la manif du 13 mai dans l'émission

07/05/2000
La Voix du Nord *a parlé de la manif*
Petit article paru dans le courrier portant le titre de Service militaire «Ancienne Génération»: Quel gâchis!

04/05/2000
Le Monde *– www.sansnous.org – Yves Eudes*
Le site du collectif est classé parmi les sites du jour par Le Monde..

23/04/2000
Le Monde *- Frédéric CHAMBON*
En encart, « Les conscrit de l'an 2000 » se mobilisent contre ce qu'ils vivent comme injuste.
Dossier complet (page 8) : « L'amertume des derniers jeunes appelés au service national ». Une mobilisation des sursitaires qui s'organise (internet, pétition, collectif). Selon le Bureau central du Service National «C'est un mouvement très médiatique, mais il ne représente pas grand-chose, c'est un coup d'épée dans l'eau». Des remarques de politiques illustrent le malaise. Rappel des propos de M. CHIRAC « Nous n'avons plus besoin d'appelés». Deux témoignages de sursitaires. Les objecteurs de conscience «s'agacent d'un mouvement qu'ils estiment motivé par des raisons uniquement matérielles et non militantes»

Sursitaires en colère

Le collectif "Sans nous", regroupant des sursitaires devant accomplir leur service militaire, car nés avant 1979, a manifesté sa colère hier à Paris en faisant des pompes et en a appelant à une forte mobilisation le 13 mai dans le capitale. Le collectif "Sans nous" regroupe des coordinations et des particuliers opposés à l'obligation du service national de dix mois pour quelque 300 000 jeunes sursitaires. Depuis la suspension du service, décidée en 1996 par Jacques Chirac, seuls les jeunes nés avant 1979 sont tenus de le faire. **(Photo AFP)**

22/04/2000
Le Républicain Lorrain *« Les sursitaires font de la résistance »*
Le Républicain annonce la création d'un collectif regroupant des coordinations, et la manifestation du 13 mai à Paris au Champ de Mars

21/04/2000
AFP
Dépêche sur la création du collectif Sans Nous, et la date de la Manifestation.

19/04/2000
Ouest France *- Jacques Rouil*
Ouest France met à la une de ce numéro le problème des sursitaires. La fin de la conscription constitue un « enjeu électoral » Internet est mis en avant dans la mobilisation des sursitaires, « jouera-t-il pour la première fois un rôle même minime dans une décision politique ? » Des dates relatives au changement du Service National sont rappelées.

10/04/2000
Le Nouvel Obs Quotidien
Cet article traite des différentes pétitions qui circulent, et de quelques chiffres

07/04/2000
L'Alsace *– « Impossible d'avancer la fin du service national »*
Interview de Jean-Pierre Masseret, secrétaire d'état aux anciens combattants « Impossible ! Impossible ! (d'arrêter le service national) Sinon on tire un trait sur 70 régiments. J'admet tout à fait les interrogations des jeunes mais on doit tenir compte des impératifs de défense ».

06/04/2000
AFP
Dépêche rappelant quelques chiffres « il existe encore plus de 300.000 sursitaires », et que ministre de la Défense Alain Richard « entendait faire un effort de souplesse maximum pour ces sursitaires. »

13/03/2000
Libération *- Jean Dominique MERCHET*
« Le service national disparaît dans la douleur », Libération parle des pétitions de sn.agat.net, et de Don Quichotte. Des parlementaires entrent dans le débat, tout en restant « extrêmement prudents sur le sujet ». Le journal évoque également la « pression » du ministère : « on est très juste, avec un stock de fins de sursis qui correspond à peine aux besoins des armées », l'aspect budgétaire est aussi soulevé «l'armée de terre se plaint déjà de la situation [...]»